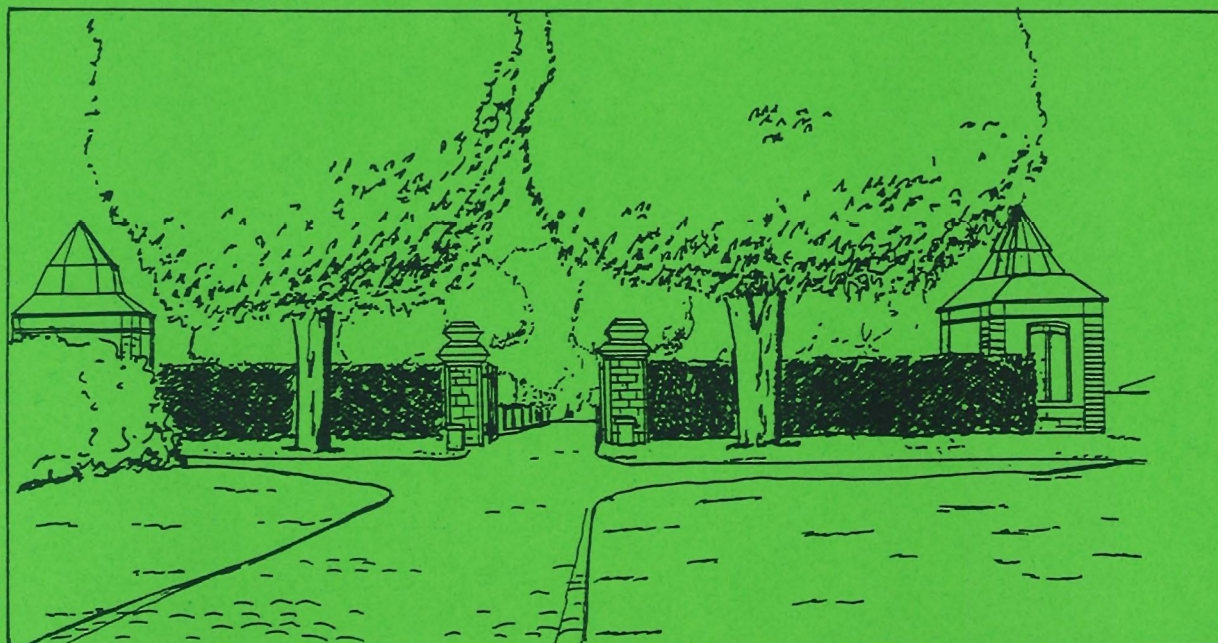


CONSEIL GENERAL DU NORD  
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT

# COMMUNE DE PECQUENCOURT

ETUDE CADRE DE VIE



NOTICE

Henri TESSON  
Paysagiste Conseil  
32, Bd de la République  
59500 DOUAI

SEPTEMBRE 1992

# INTRODUCTION

L'étude "Cadre de Vie" de la Commune de PECQUENCOURT se décompose en trois chapitres.

## PRESENTATION GENERALE

Le but de ce chapitre est de comprendre l'organisation de la Commune à travers sa configuration actuelle, sa géographie et son histoire.

Ce constat est le résultat d'une analyse sensible (comment on perçoit la ville) et d'une analyse objective (qui vise à expliquer pourquoi la ville est perçue de cette manière).

## ACTIONS A L'ECHELLE DE LA VILLE

A partir de l'étude générale, sont définies un certain nombre d'orientations à long terme concernant le développement de l'urbanisation ou la restructuration de vastes zones.

Toutes les opérations de grande envergure sont regroupées et présentées sur plan au 1/2000 ème. C'est également une réflexion de base, utile lors des révisions de P.O.S.

## ACTIONS PONCTUELLES

Elles correspondent à des opérations pouvant être réalisées facilement et rapidement dans le cadre des opérations "Cadre de Vie" subventionnées par le Conseil Général du Nord.

Chaque opération se reporte aux orientations à l'échelle de la Commune afin de garantir une cohérence dans l'ensemble des projets.

Les esquisses fournies sont de niveau A.P.S. et chiffrées.

## BILAN DES ETUDES PRECEDENTES

Plusieurs études ont été réalisées pour la Commune de PECQUENCOURT. La plupart ont abouti ou aboutiront à court terme par des réalisations concrètes.

- 1982- "Dossier diagnostic suggestion" étude supervisée par la D R E, la D D E, et la D R A E et réalisé par CODRA. Cette étude fut la première étude globale sur la Commune. Elle a servi de base au CAUE pour élaborer le document programme car toute la politique urbaine de la Commune s'articule à partir de cette étude.
- 1991- "Aménagement du terril n° 144" sur RIEULAY et PECQUENCOURT. Réalisée par "EMPREINTE". Ce projet n'a pas d'incidence directe sur l'aménagement de la Commune, hormis la remise en cause de la Base de Loisirs du Bois Royal et des Biats esquissés dans l'étude CODRA.
  - "Liaison Barrois-centre ville" réalisé par la D D E dans le cadre du GIRZOM.
  - "Aménagement du centre ville" projet d'urbanisation défini par Monsieur BOYELDIEU, Architecte.
  - "Aménagement des abords de l'église" projet D D E.
  - "Liaison DOUAI-DENAIN-VALENCIENNES" avec mise aux normes autoroutières de la D 225. L'étude paysagère étant confiée au Cabinet TESSON.
  - "Etude diagnostic de la friche Barrois" par Atelier du Renouveau.

Une synthèse de l'ensemble de ces études et des réalisations qui en sont issues sera réalisée pour définir un schéma global d'aménagement cohérent. Les projets ponctuels (centre ville, abords de l'église...) seront retravaillés dans cette optique.

# PRESENTATION DE LA COMMUNE

## DECOUVERTE DE LA COMMUNE

### Depuis la RD 225

La Commune offre une image verdoyante avec alternance du bois et de peupleraies. La ville n'apparaît pas ou peu à travers quelques fenêtres. Elle est contournée, évitée.

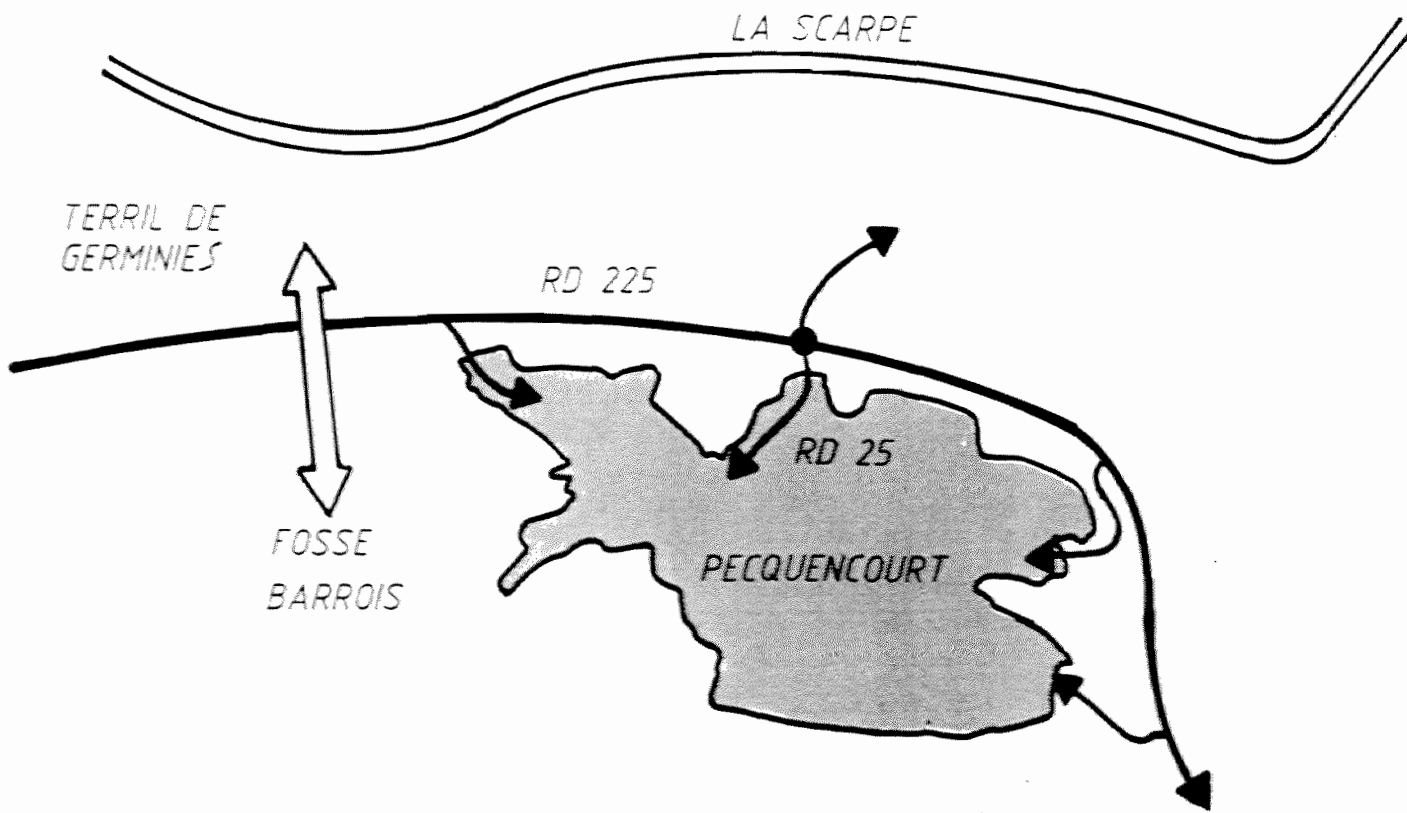
Les entrées de ville sont discrètes, noyées dans une végétation dense et plus ou moins spontanées. La ville en retrait reste peu perceptible. Rien n'invite à y entrer.

Seul le carrefour avec la RD 25 est remarquable avec un espace ouvert qui laisse découvrir la ville et les nouveaux bâtiments du S I D E N vers le Sud. Vers le Nord, un peu en retrait, on devine l'entrée de l'ancienne Abbaye d'Anchin.

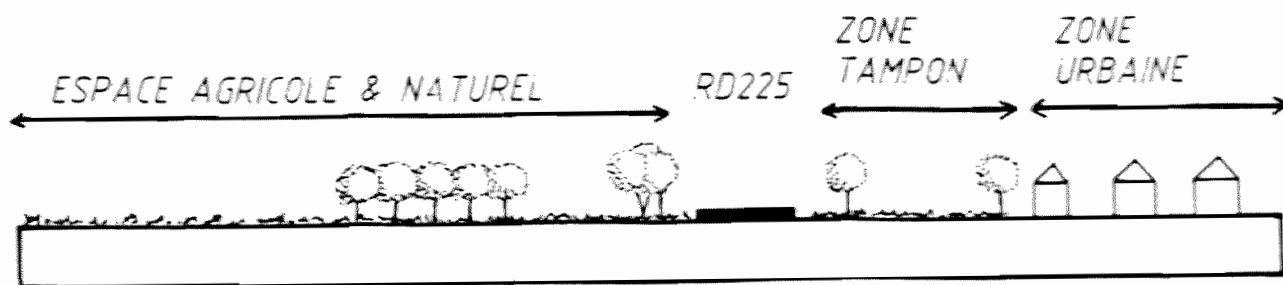




La RD 225 présente déjà un caractère de voie rapide, infranchissable. C'est une rupture très forte entre la ville et les espaces agricoles et naturels vers le Nord (bois, champs, terrils, canal de la Scarpe...). Seul un point permettant l'accès à la Fosse Barrois depuis la RD 225 franchit cette barrière. Mais il est désaffecté et disparaîtra avec le doublement de la route.



L'existence d'un espace tampon entre la ville et la route garantit la tranquillité des riverains. Cette zone tampon est composée de champs, de friches et de bois qui ferment la vue.



## Depuis la RD 25

La RD 25 est une route importante perpendiculaire à la RD 225 qui draine tout le secteur suivant un axe Nord-Sud (VRED, MONTIGNY-en-OSTREVENT...). Au niveau communale, c'est également un axe privilégié qui articule les principaux secteurs de la ville du centre ville à la Cité Barrois.

## LE CENTRE VILLE

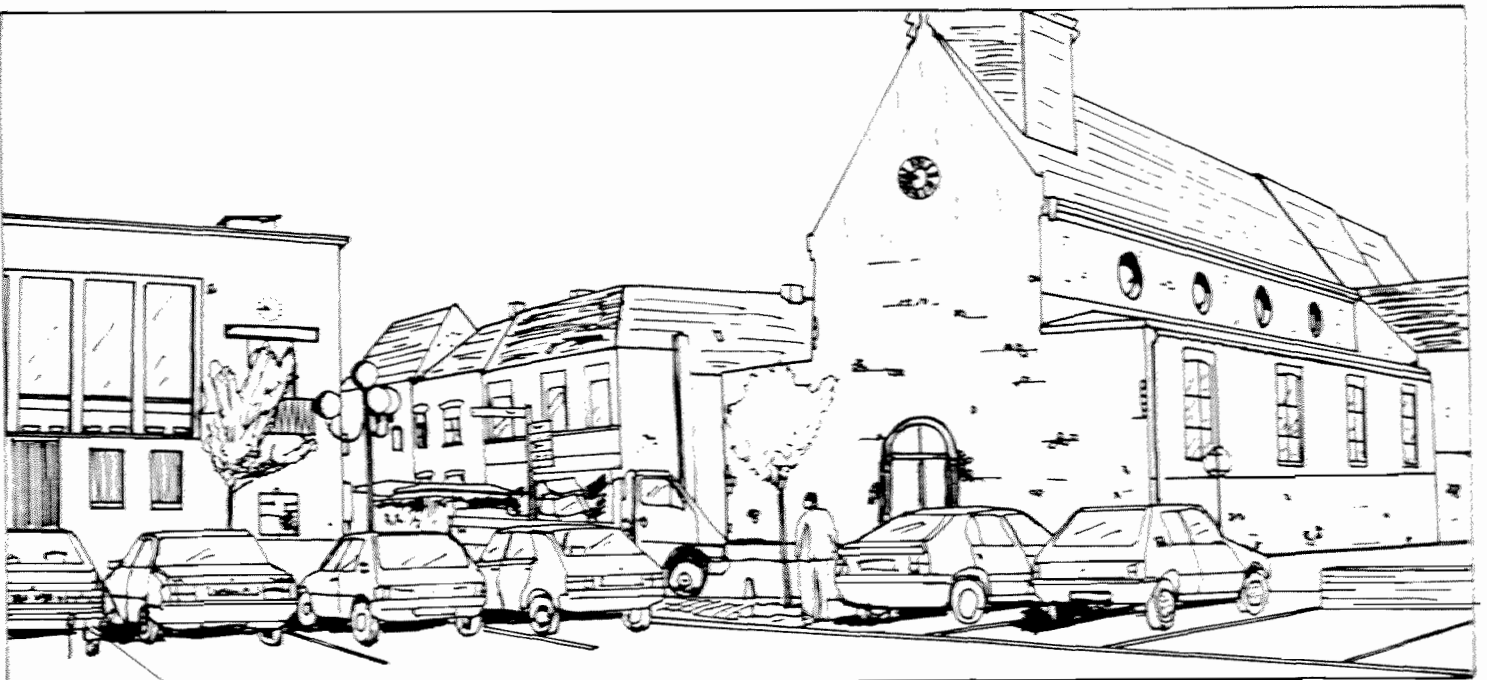
Le centre ville est particulièrement bien perceptible avec la place du Général de Gaulle cernée par l'église, la mairie et de nombreux commerces.

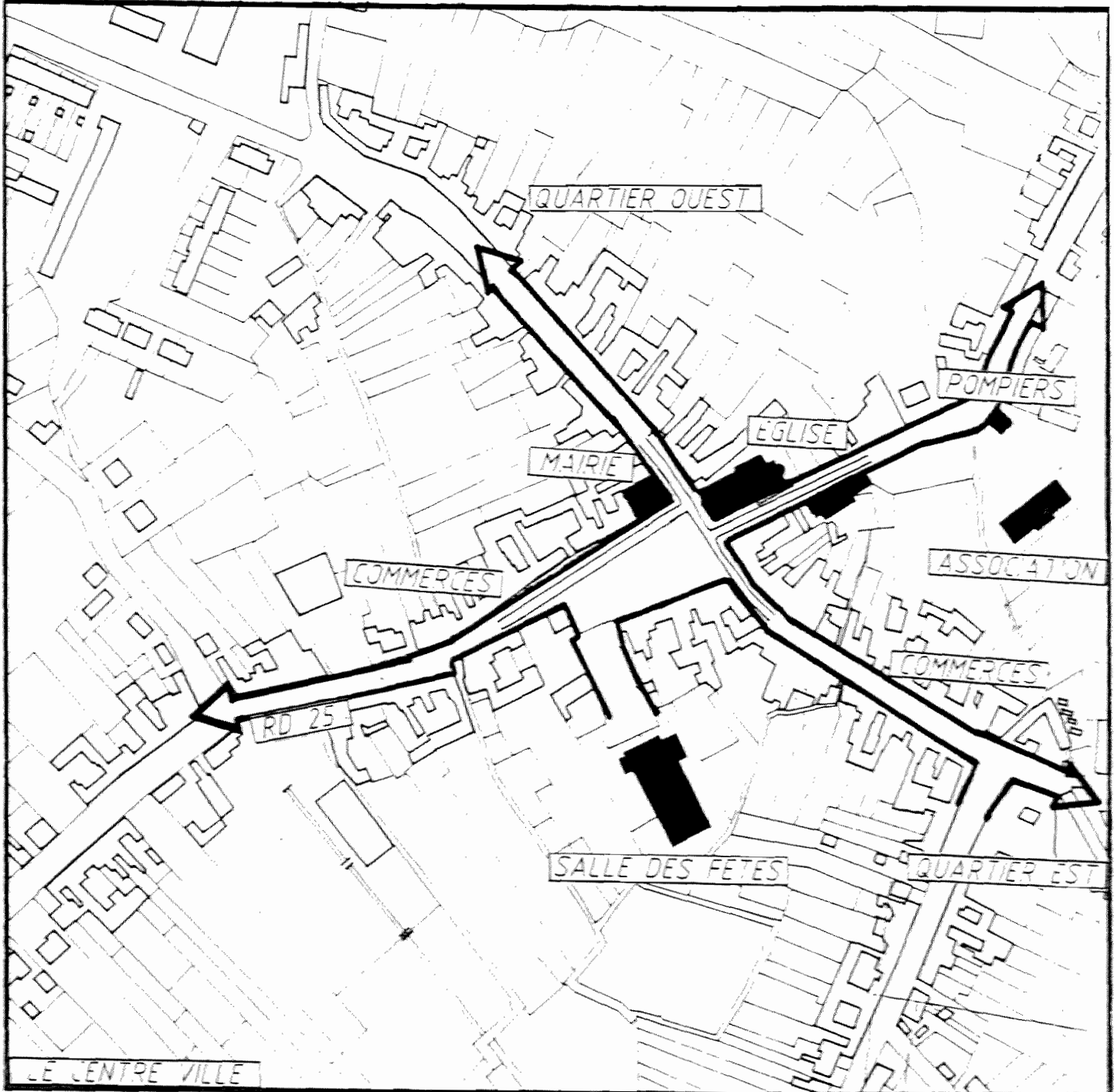
La situation stratégique de ce centre au carrefour entre la RD 25 et la rue d'Anchin qui distribue les quartiers Est et Ouest de la ville, renforce son attractivité et son animation.

Actuellement la configuration du croisement privilégie la rue d'Anchin qui est rectiligne à la RD 25 traitée en chicane face à l'église. Ceci offre un bon effet de ralentisseur mais contrarie la compréhension de la hiérarchie des routes (la RD 25 semble secondaire).

Le "centre ville" s'étire également le long des rues principales avec des commerces et quelques équipements.

Malgré tout, la vétusté de certains bâtiments tendant à nuire à l'attrait du secteur et certains équipements dont la salle des fêtes reste en retrait par conséquent à l'écart du centre.





QUARTIER OUEST

POMPIERS

EGLISE

MAIRIE

COMMERCES

ASSOCIATION

COMMERCES

RD 25

SALLE DES FETES

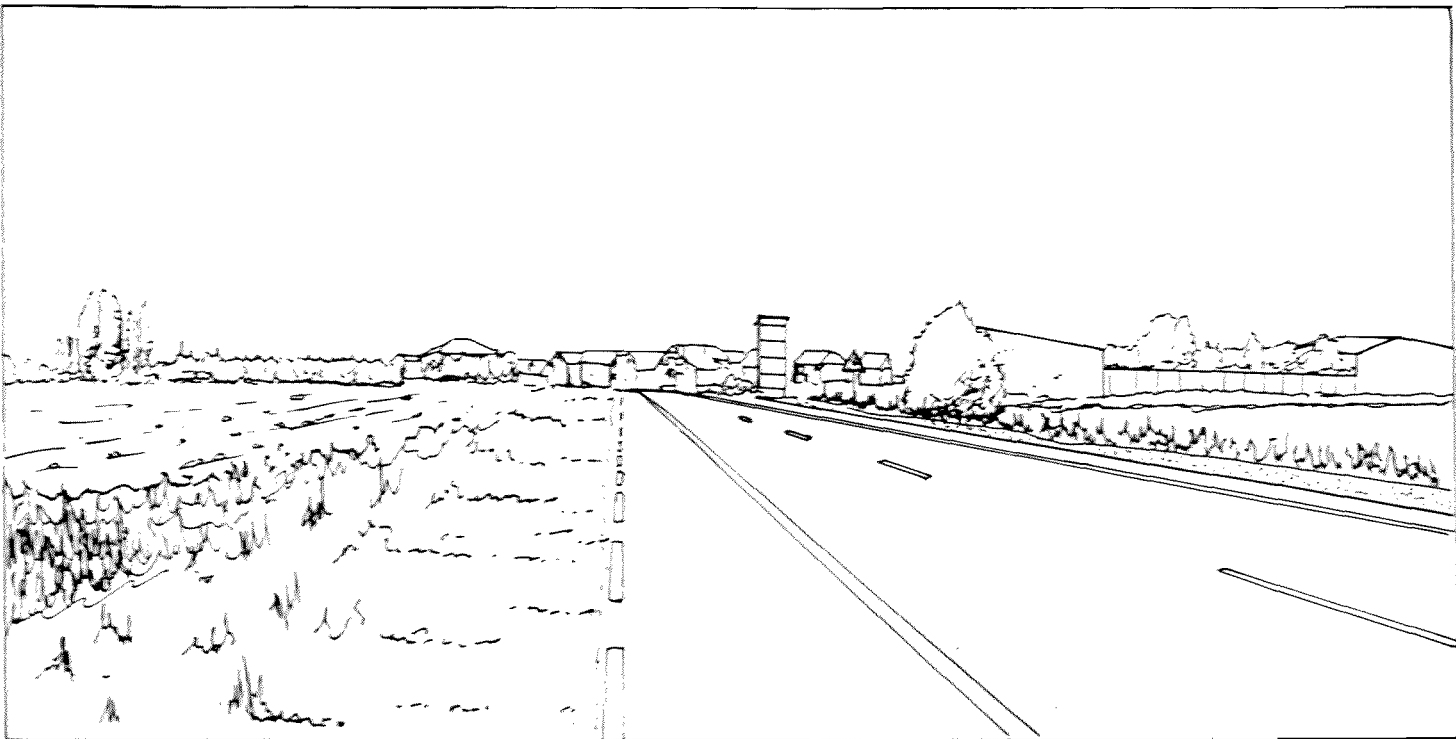
QUARTIER EST

LE CENTRE VILLE

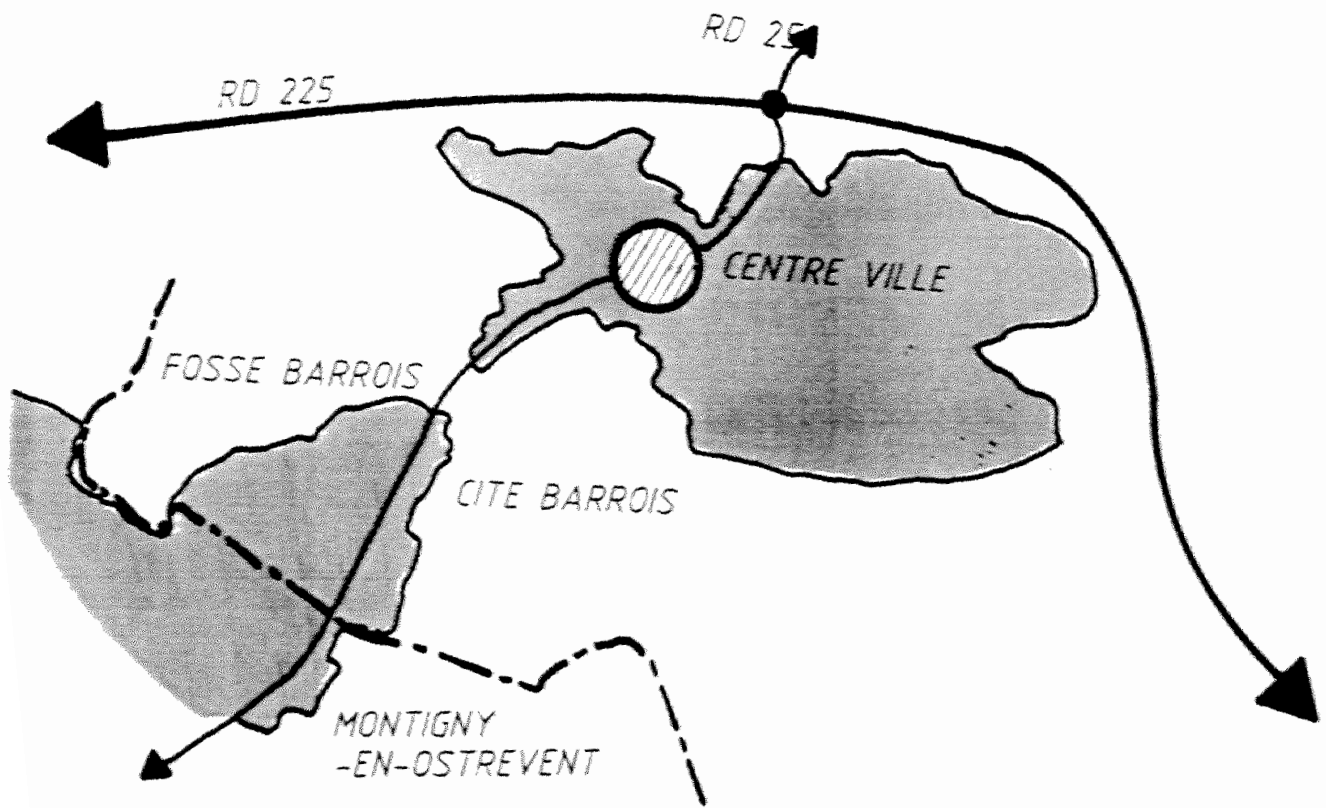


## CITE BARROIS

La rupture avec la Cité Barrois est très nette avec de vastes espaces agricoles et des friches. Il y a encore peu de temps, la présence du cavalier des houillères (avec un pont) accentuait cette particularité. L'arasement de celui-ci n'a pourtant pas modifié cette impression de deux communes distinctes.



La transition avec MONTIGNY-en-OSTREVENT étant imperceptible, Barrois semble encore plus distinct du reste de la ville. Cette distinction s'explique d'ailleurs aisément : la cité a été construite par rapport à la Fosse Barrois indépendamment des structures urbaines initiales, comme une entité autonome.

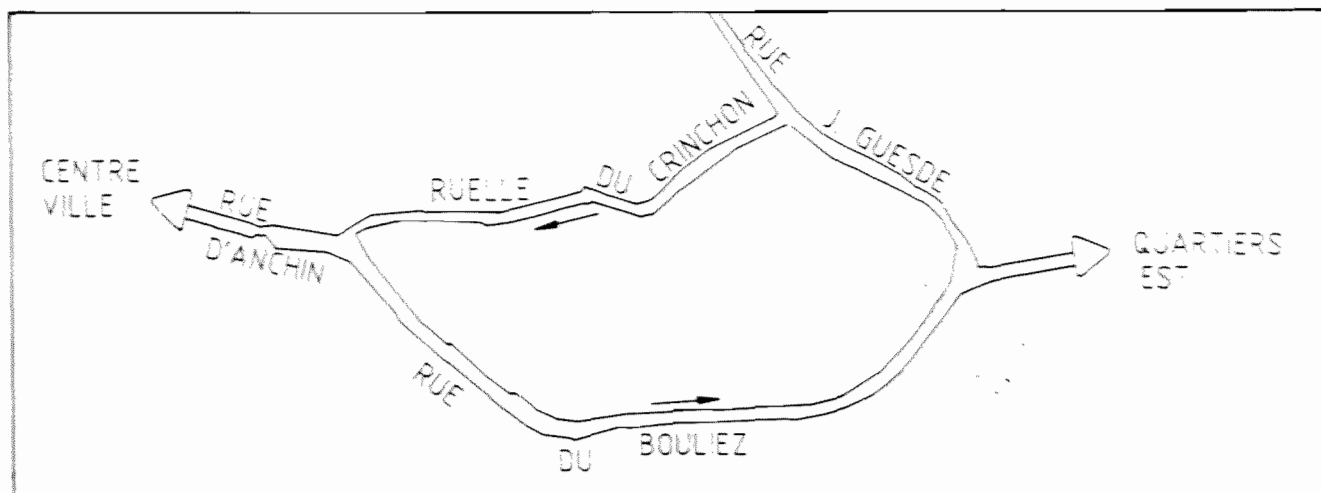


## QUARTIER EST

Comme pour Barrois, de nombreuses cités ont été érigées aux abords de la Fosse Lemay. L'urbanisme a été également conçu indépendamment du vieux village, mais étant mitoyen la distinction est moins tranchée entre les deux entités.

Malgré des structures variées : habitats en brique ou en béton préfabriqué (type CAMUS), plan des voiries rectilignes ou avec des courbes (Cité Ste-Marie), l'esprit général reste immuable. Les cités minières sont toutes conçues suivant des plans systématiques, répétitifs et réguliers, marque de l'empreinte très forte des entreprises minières.

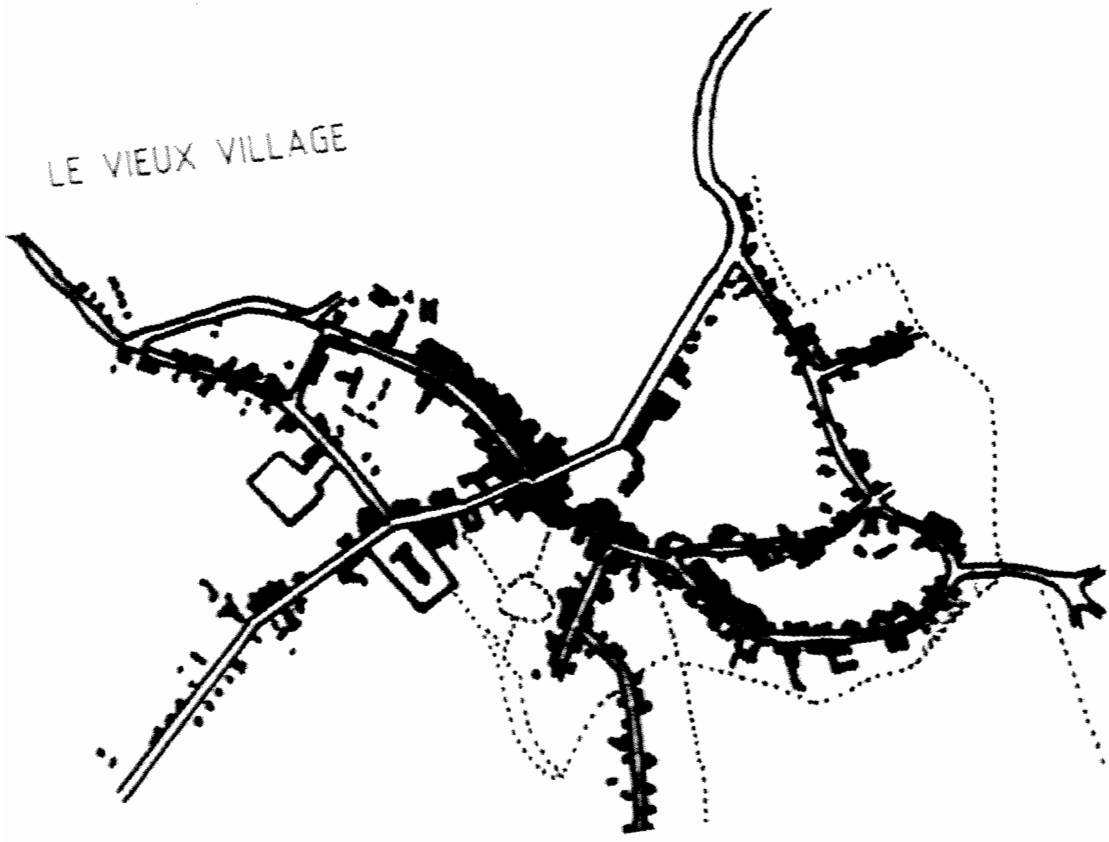
La liaison avec le centre ville est difficile car elle se fait par deux rues étroites aménagées en sens unique. La rue Jules Guesde qui rejoint l'accès Nord est privilégiée par rapport à la ruelle Crinchon qui relie le centre ville.



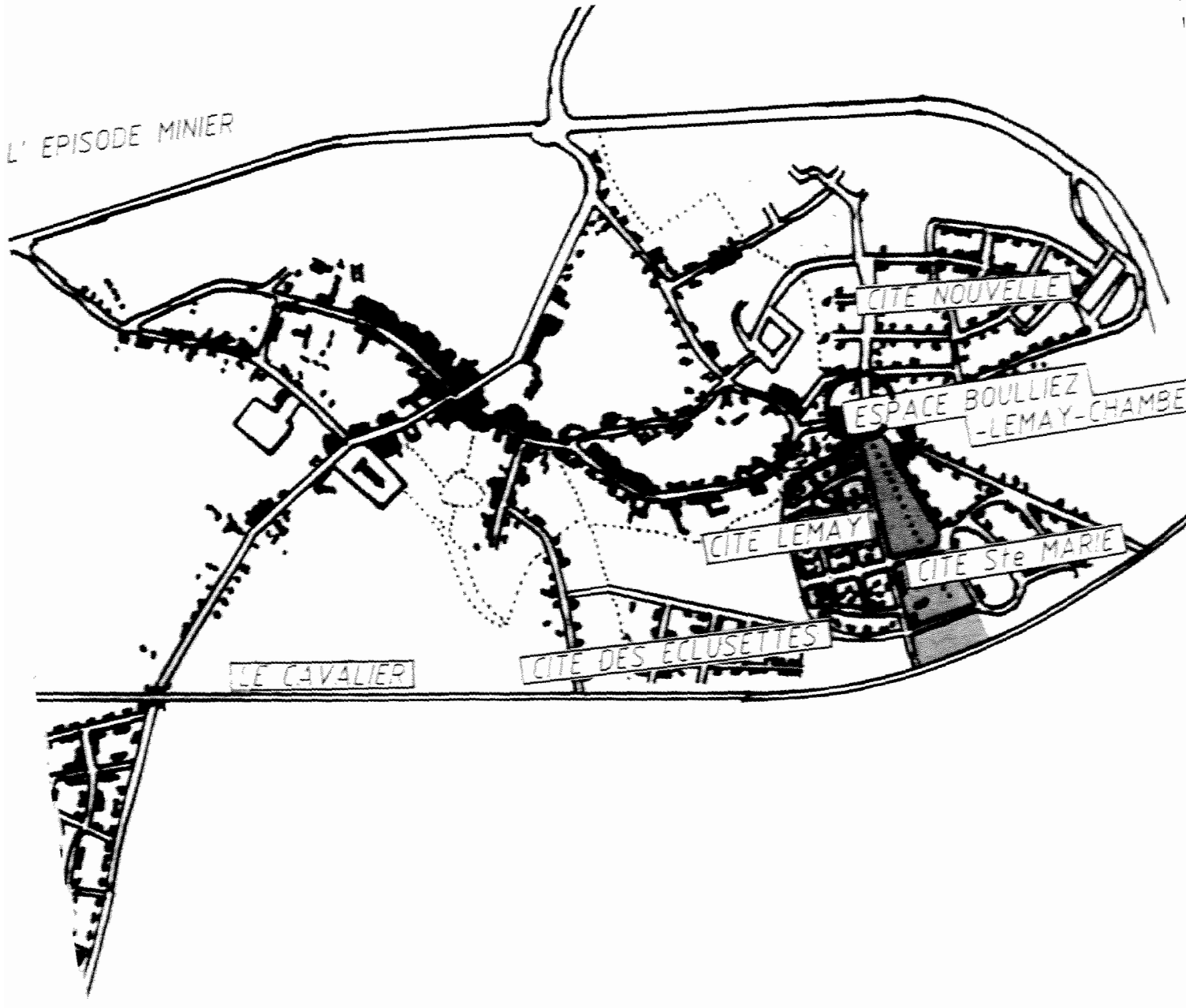
L'élément fédérateur de tout le secteur Ouest s'articule entre les cités Lemay et Ste-Marie par une succession d'équipements et d'espaces libres : écoles, équipements sportifs, places, squares... reliés entre-eux par une liaison piétonne continue qui suit le cours d'une ancienne rivière busée. Cet ensemble s'articule entre l'ancienne Fosse Lemay au Sud jusqu'au centre du secteur à l'interface entre les différentes cités.

Ce centre du secteur que nous qualifierons d'espace "Boulliez-Lemay-Chambéry" en référence à l'étude CODRA, vit actuellement assez mal (espaces en friches) alors qu'il constitue un pôle d'échange et de rencontre privilégiée.

LE VIEUX VILLAGE



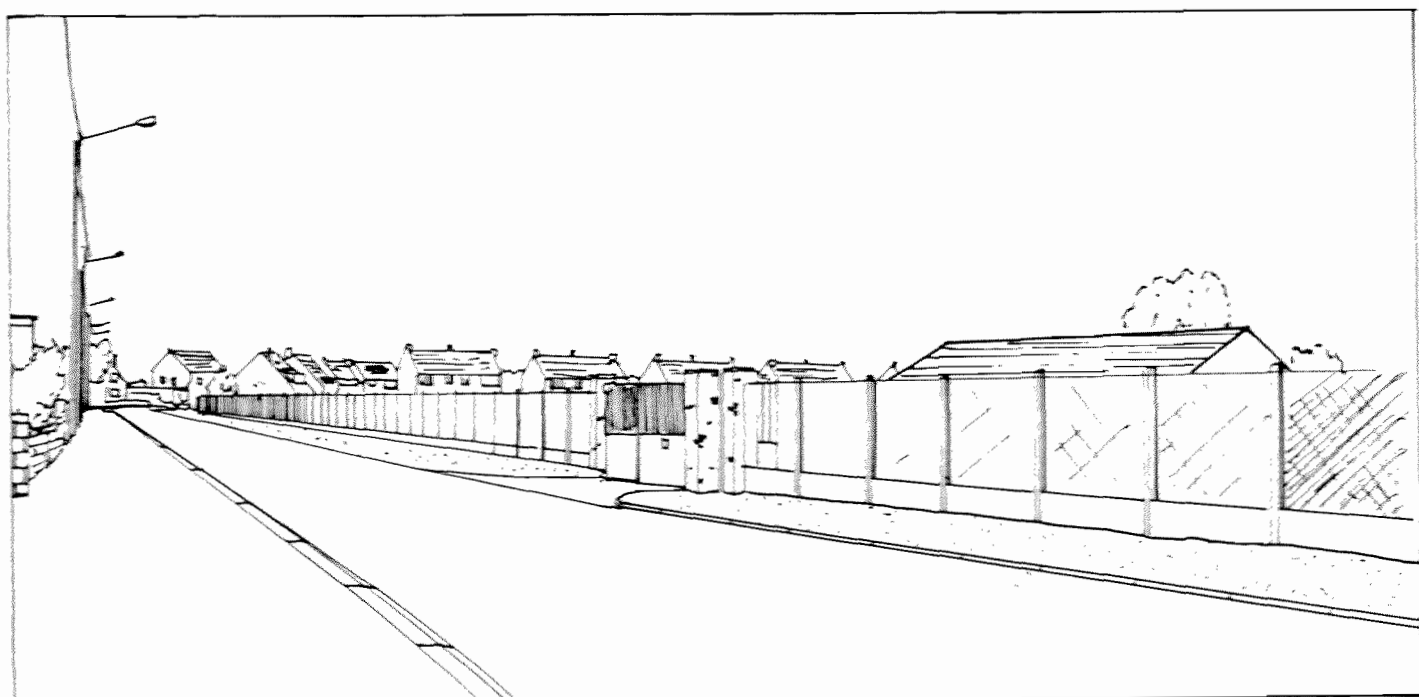
L'EPISODE MINIER



## QUARTIER OUEST

Récent (urbanisation de 20-30 ans), il est implanté à proximité immédiate du centre ville. La présence de nombreux équipements (collège, écoles, complexe sportif...) lui confie une grande attractivité.

Malgré tout, l'absence de structures végétales adéquates et la faible mise en valeur des entrées des différents équipements confèrent à ces espaces un aspect monotone.



# UNE COMMUNE EN MUTATION

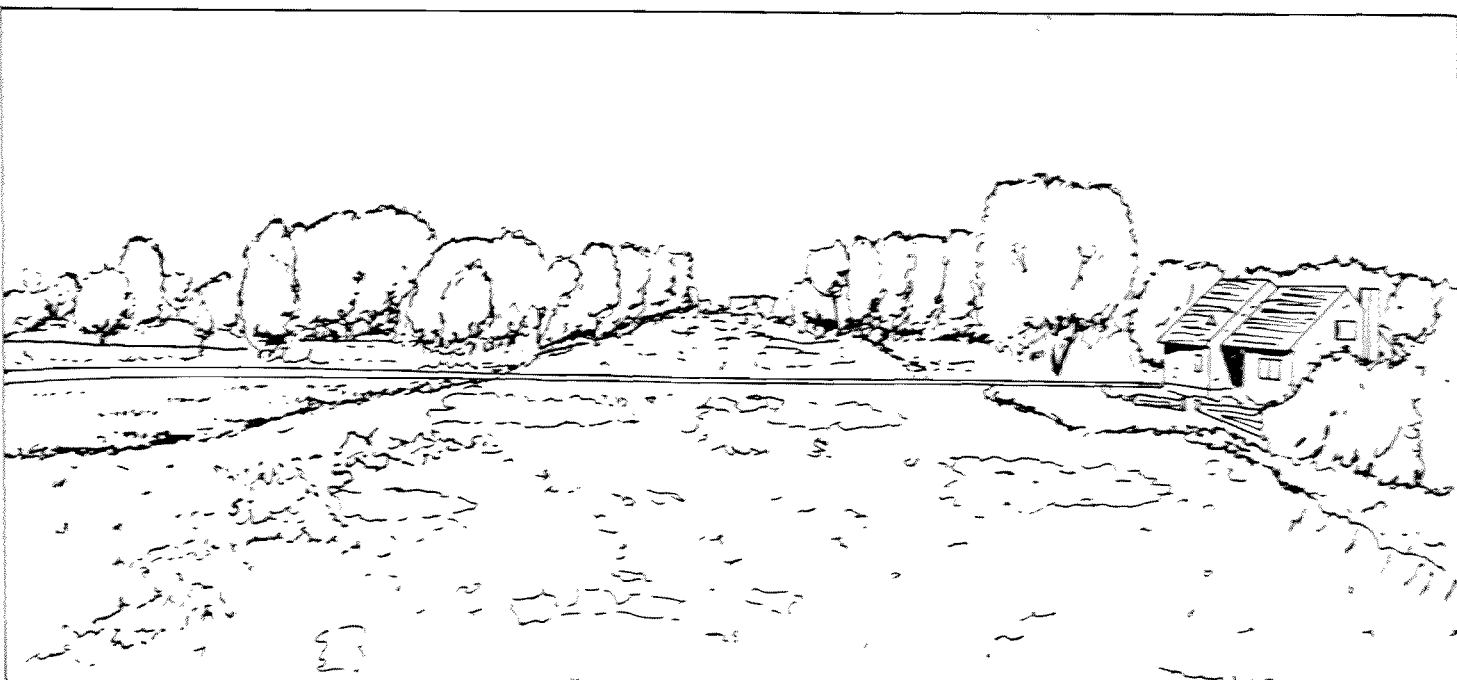
## UN PASSE MINIER

De l'épisode minier, il ne reste presque plus rien des grandes infrastructures : chevalements et bâtiments des mines démolis, talus arasés, terrils exploités. Seules sont conservées les cités minières (sauf la Cité de l'Eclusette). En dix ans tout un passé de la commune a disparu.

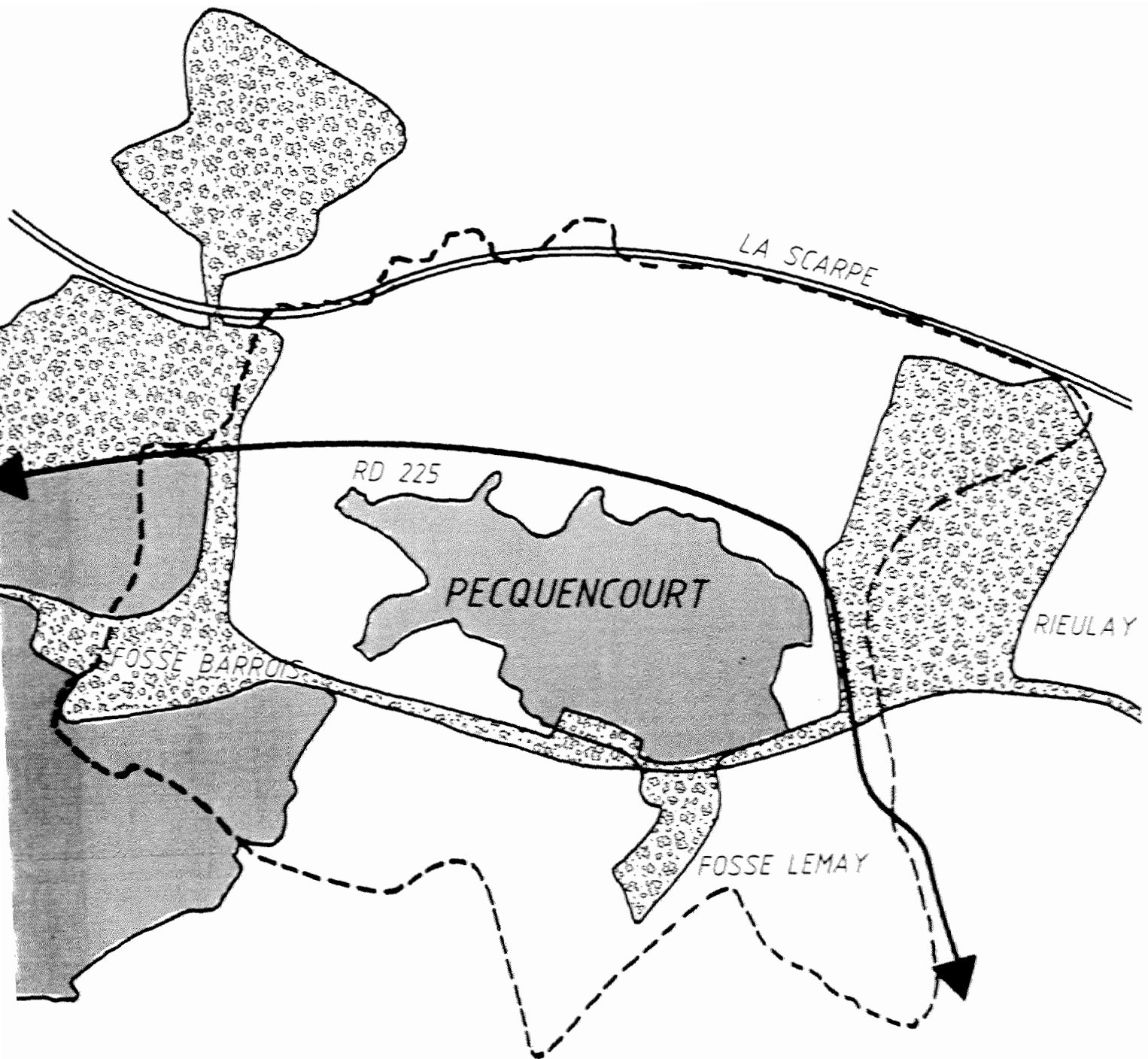
Il en résulte un déséquilibre de l'urbanisme : comment relier des cités minières qui ont perdu leur accroches (les usines) au reste d'une ville qu'elles ont toujours ignoré. C'est le problème de la Cité Barrois et des quartiers Est.

Les grandes cicatrices laissées par cette disparition rapide constituent de vastes friches végétalisées spontanément ou replantées (Fosse Lemay). Elles représentent un potentiel formidable pour le développement futur de la commune à condition d'en préserver l'unité en évitant tout morcellement. Ces anciennes ruptures (clôtures-talus) deviennent spontanément des liaisons larges et attractives mais encore inconfortables pour la circulation piétonnes ou cyclistes.

Ces friches cernent la ville sur toute sa partie Sud et remontent vers l'Est et l'Ouest jusqu'à la D 225. Elles s'intègrent aux nombreux espaces naturels et boisés.







FRICHES INDUSTRIELLES  
& BOIS  
1/25000eme

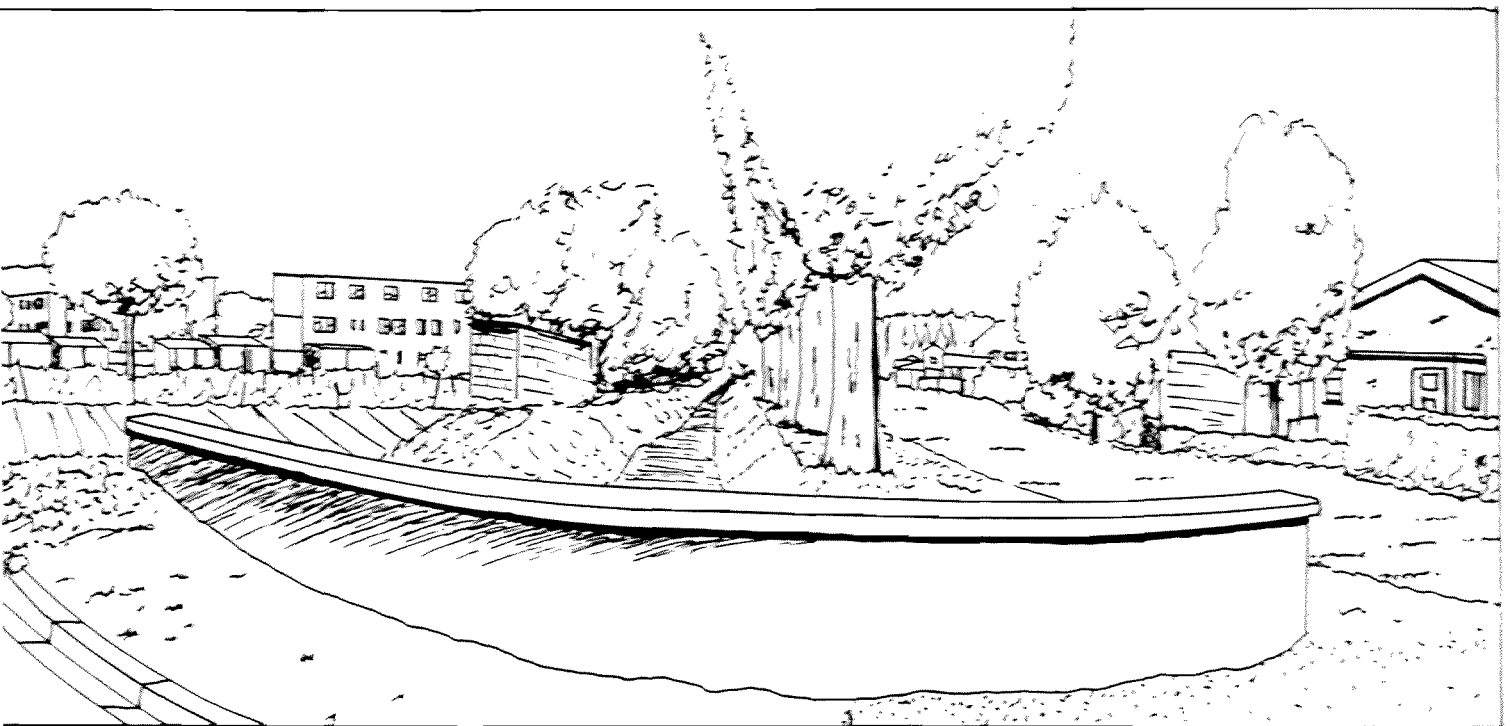
## UNE VILLE D'EAU

L'eau est omniprésente : canal de la Scarpe, ruisseaux, fossés d'assainissement, plans d'eau, peupleraies (spécifiques des sols humides).

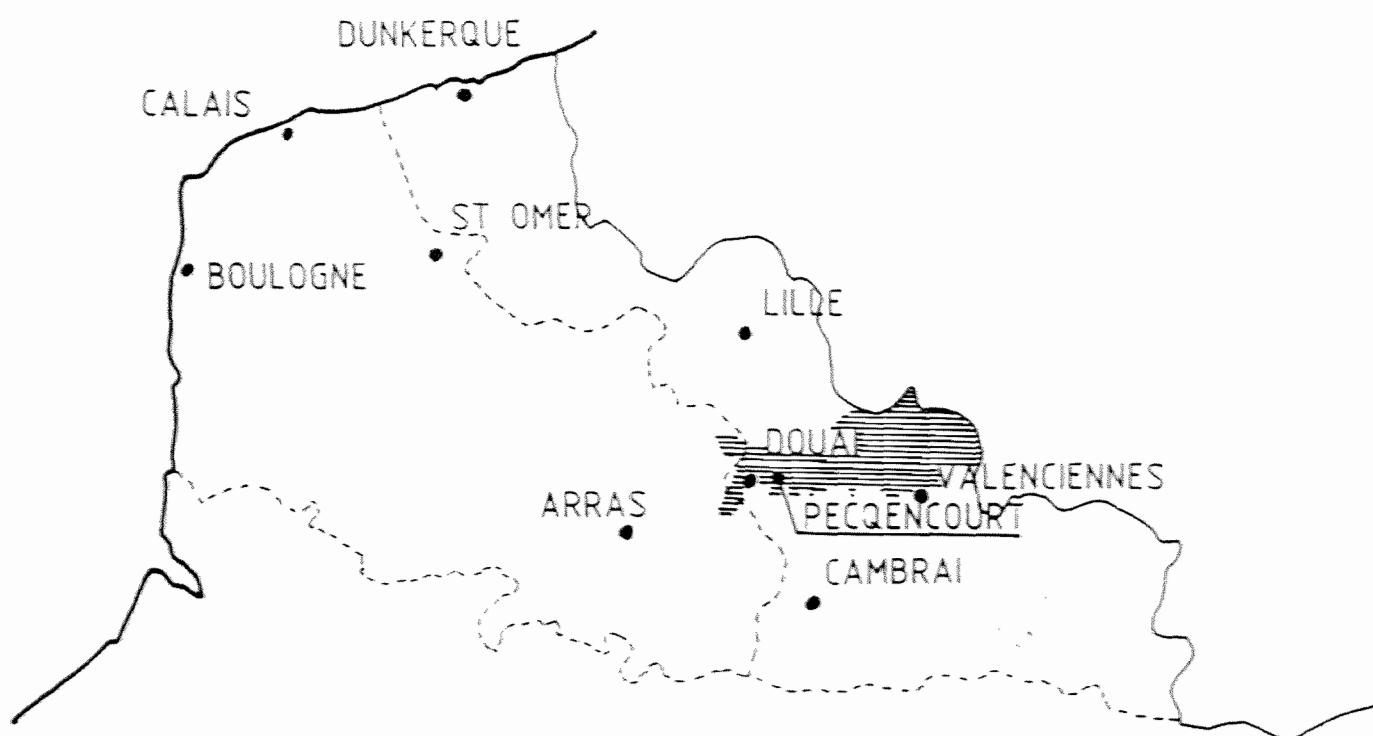
Sous la ville, elle tend à disparaître (busée ou dans les jardins) alors que le réseau est important. Cette disparition s'explique aisément : l'eau est polluée par des branchements anarchiques pour former un égout à ciel ouvert laid et nauséabonde. Parfois comme le long de la Cité Ste-Marie, le ruisseau cède sa place à une liaison piétonne qui en perpétue la mémoire. Dans quelques endroits, il est encore visible à travers les cités minières.

Pourtant cette eau est à l'origine de la ville organisée suivant le cours de l'Ecaillon. La présence de l'Abbaye d'Anchin s'explique également par la présence de cette eau abondante.

A terme, si la tendance ne s'inverse pas l'eau sera absente dans toute la ville alors qu'elle sert de fil conducteur à de multiples liaisons piétonnes.



Cette forte présence de l'eau est spécifique à la région du Bas-Ostrevent.



C'est un ensemble de basses terres mal drainé s'étendant de VALENCIENNES à DOUAI, ORCHIES et la frontière Belge, centré sur la basse vallée de la Scarpe. Prairies humides, bois forêts, marais y sont étendus.

Au coeur de cette région de grande qualité esthétique et écologique s'est implanté le Parc Régional de SAINT-AMAND RAISMES.

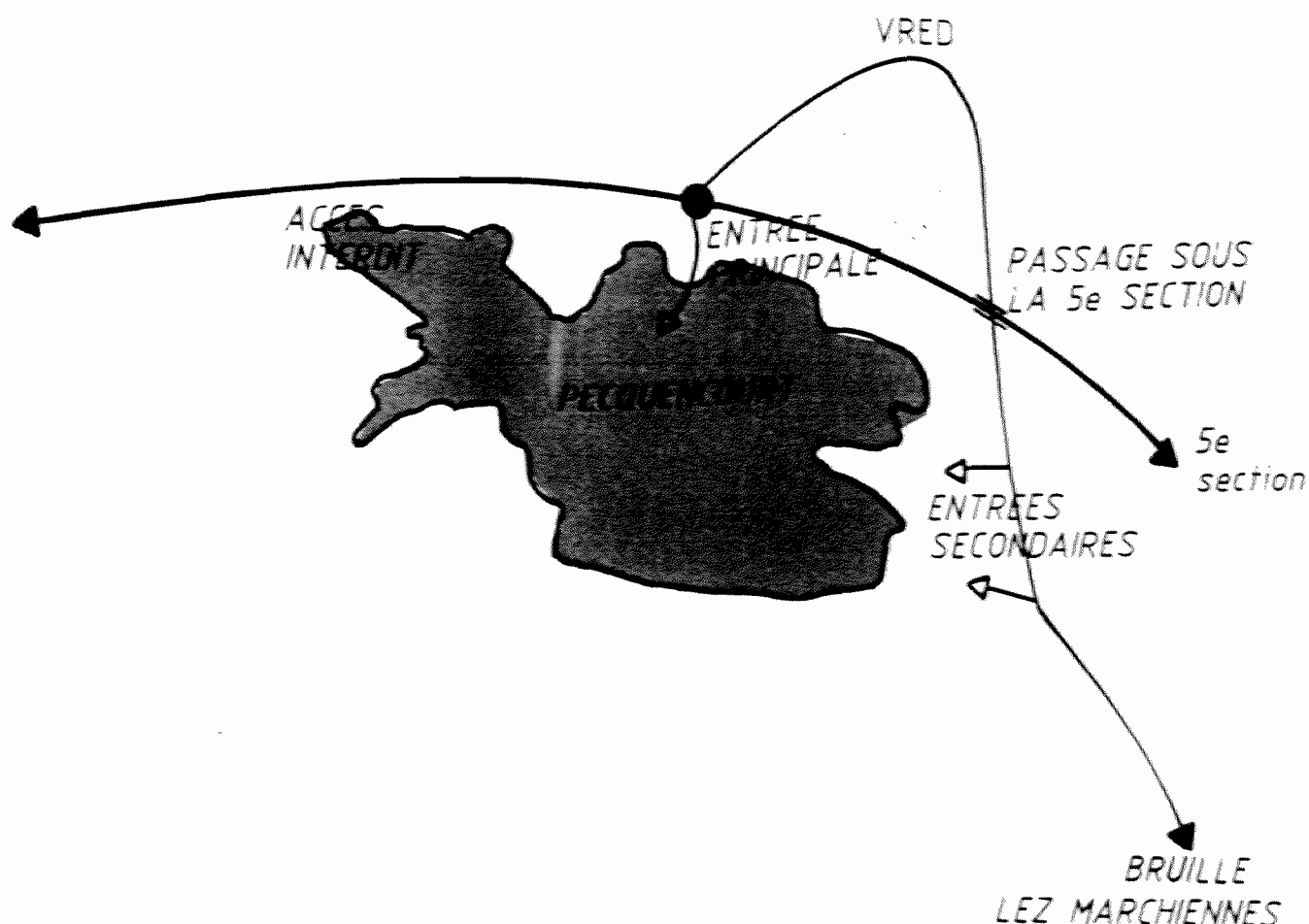
## MODIFICATION DE LA RD 225

A court terme, la liaison DOUAI-DENAIN-VALENCIENNES sera terminée avec l'achèvement de la 5<sup>ème</sup> section entre PECQUENCOURT et SOMAIN. BRUILLE-lez-MARCHIENNES et SOMAIN seront alors soulagés d'un flux routier important.

Sur PECQUENCOURT, le tronçon de la RD 225 orienté Nord-Sud à l'Est de la ville perdra alors sa vocation actuelle et les deux entrées Est de la ville deviendront secondaires. Les flux arrivant de BRUILLE-Lez-MARCHIENNES vers l'échangeur avec la 5<sup>ème</sup> section (carrefour RD 225 et RD 25) seront refoulés vers le Nord sur la route de VRED pour éviter les traversées de la ville.

A moyen terme la mise aux normes autoroutières de la RD 225 (2 fois 2 voies) amèneront à la suppression d'échangeur sur PECQUENCOURT. L'accès par le quartier Ouest sera supprimé.

Le carrefour entre la RD 225 et la RD 25 sera ainsi à plus ou moins long terme la seule entrée de la ville depuis la nouvelle voie rapide.



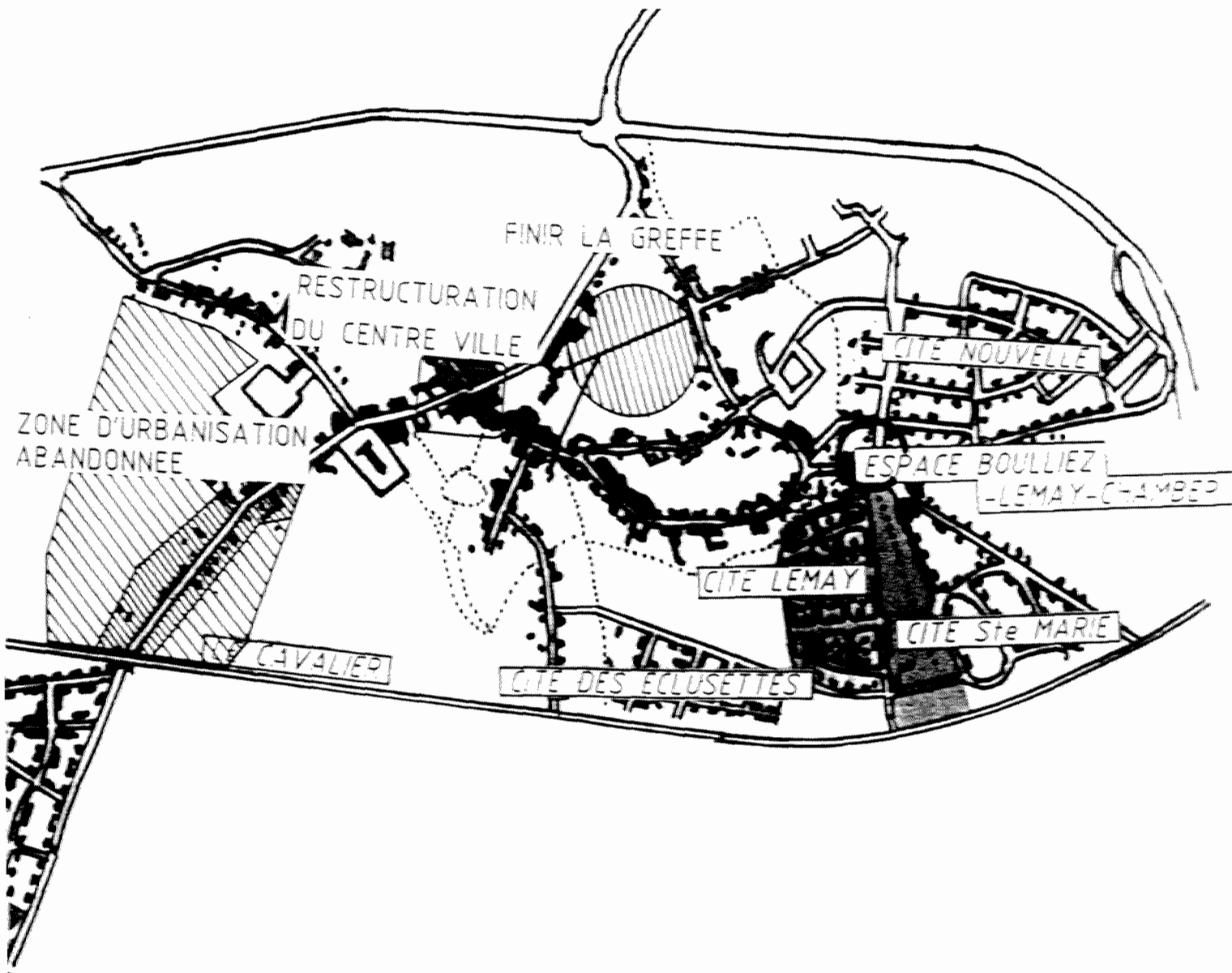
## TERMINER L'URBANISATION

Afin de ressouder les quartiers Est au reste de la ville, l'équipe CODRA avait proposé "une greffe" par une urbanisation des espaces intermédiaires. Elle a commencé à voir le jour avec la Résidence "Les Vignes". Il faut aujourd'hui l'achever vers le centre ville pour la rendre réellement effective (actuellement les rues finissent en cul-de-sac).

Vers l'Ouest, une solution équivalente avait été proposée pour relier la Cité Barrois. Mais il apparaît clairement qu'aucune urbanisation importante n'est pas envisageable dans ce secteur. Elle se limitera aux abords de la RD 25.

La politique communale s'oriente plutôt vers une restructuration du centre ville afin de le densifier et de le rendre plus animé (nouveaux équipements et commerces). Politique qui se concrétise par un projet autour de la salle des fêtes.

Actuellement aucun schéma globale ne permet de restituer ces opérations importantes les unes par rapport aux autres, ni d'y intégrer d'autres petites opérations (abords de l'église...).



ACTIONS A L'ECHELLE DE LA VILLE



Avant d'aboutir à des projets ponctuels précis, il est indispensable de définir de grandes orientations d'aménagements à l'échelle de toute la commune pour garantir la cohérence de l'ensemble.

Suite à l'analyse de la commune et aux remarques des différents partenaires (Maire, Conseillers Municipaux, D D E , S I R S A , Services du Département...) se dégagent deux grandes orientations.

### Aménagement de la périphérie

- Entrées de la ville,
- Ceinture verte et résorption des friches,
- Liaisons piétonnes.

### Aménagement de la ville

- Restructuration du centre ville,
- Liaisons piétonnes internes.

## PERIPHERIE

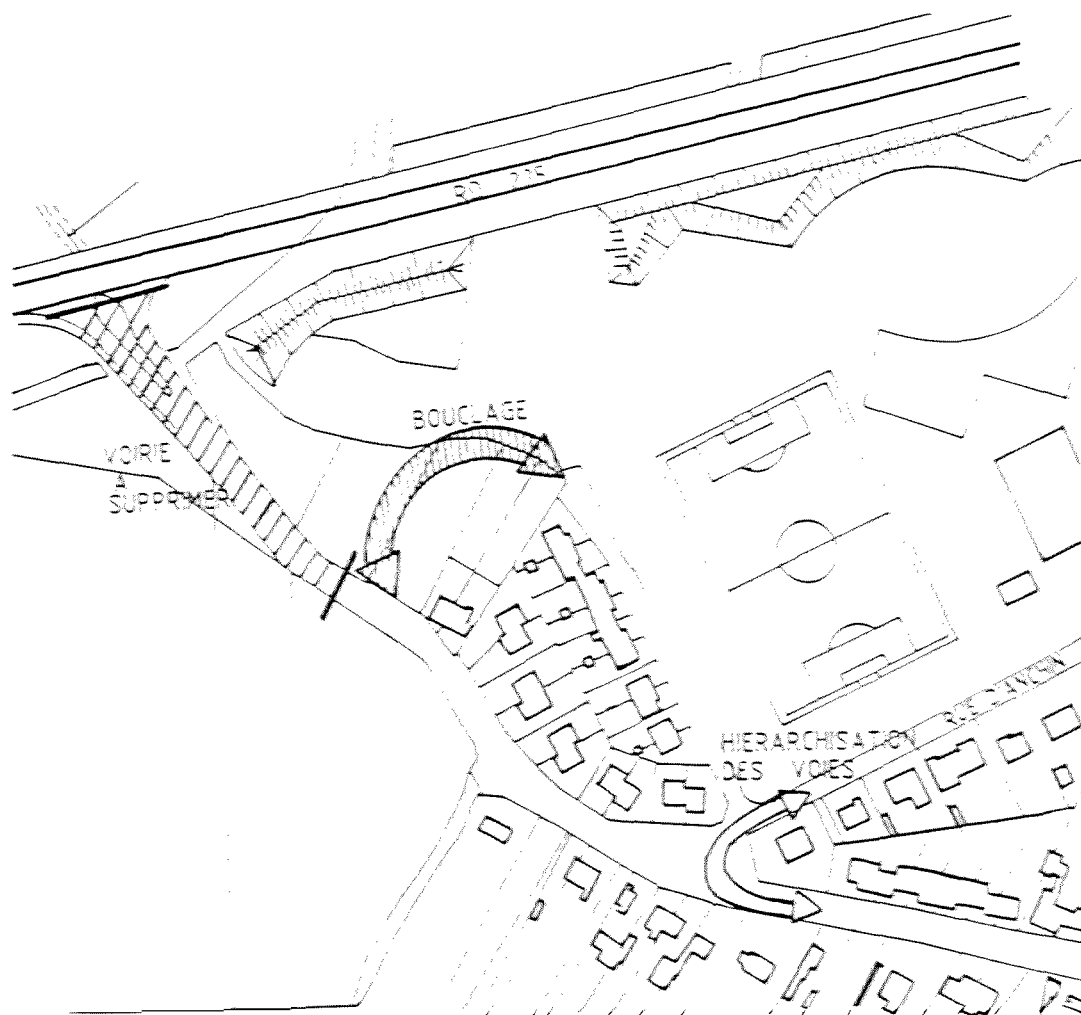
### LES ENTREES DE LA VILLE

La modification du statut de la RD 225 va aboutir à la disparition de l'entrée Ouest, le renforcement de l'entrée par la RD 25 et le caractère secondaire des deux entrées Est qui ne s'accrochent plus sur cet axe principal DOUAI-DENAIN-VALENCIENNES.

#### Entrée Ouest

Vouée à disparaître à plus ou moins court terme, aucun aménagement ne sera réalisé avant cette modification. L'objectif sera de bien refermer l'espace afin d'éviter la persistance d'une route coupée. Il faudra enlever plus de 100 m de voiries diverses inutiles et boucler les portions existantes pour ne pas obtenir de cul-de-sac.

Pour bien souligner la disparition de l'entrée de la ville, l'extrémité de la rue d'Anchin sera aménagée pour privilégier le retour vers le centre ville et intimiser l'accès aux résidences.



## Entrée Nord

Le carrefour, la RD 25 et la RD 225 sera à terme l'entrée principale de la commune. Un giratoire sera aménagé d'ici peu suite à la réalisation de la 5<sup>ème</sup> section. A plus long terme avec le doublement des voies, il sera substitué à un échangeur à niveau. L'importance de cette "Porte" nous a amené à réaliser un plan plus précis au 1/500<sup>ème</sup> décrit dans le chapitre "actions ponctuelles".

## Entrée Est

Avec la modification du tracé de la RD 225, elles deviennent secondaires. Les aménagements chercheront surtout à marquer les entrées de ville (lisibilité de l'espace) en privilégiant toutefois les flux qui contournent la ville afin d'inciter ceux qui désirent rejoindre le carrefour RD 25 / RD 225 d'y accéder par le Nord sans traverser PECQUENCOURT.

Des aménagements sobres, avec des arbres élancés et une signalétique adaptée souligneront les portes de la ville tout en lui conservant un caractère confidentiel. L'espace sera par conséquent assez refermé et pas trop spectaculaire.



## CONSTITUTION D'UNE CEINTURE VERTE

L'analyse de la commune a démontré qu'elle existe déjà. Elle se compose des friches au Sud et à l'Ouest de la ville et des délaissés entre la RD 225 et les zones urbanisées au Nord et à l'Est de la ville.

L'objectif premier est de garantir la cohérence par une bonne gestion du foncier (éviter les morcellements).

La deuxième action cherchera à profiter au maximum des opportunités du site : boisement naturel, jardins familiaux existants et d'intégrer au schéma général les projets de traitements des abords de la RD 225 et de requalification des friches.

Il est clair que la commune ne pourra jamais assumer l'entretien de toutes ces surfaces. Il faudra définir des espaces assez sophistiqués et bien équipés qui serviront de support à des espaces verts de proximité ou à une base de loisirs et laisser la majeure partie des sites avec un entretien sommaire (dont peu coûteux) visant à préserver le caractère naturel de ces zones (gestion des boisements et fauchage des prairies).

Les espaces verts de proximité, le parc de loisirs et la requalification de la Cité de l'Eclusette seront précisés sur des plans 1/500 ème (actions ponctuelles). Ne seront présentés dans ce chapitre que les espaces naturels linéaires sur l'emprise du cavalier des houillères et les délaissés entre la RD 225 et l'urbanisation.

### ESPACES NATURELS

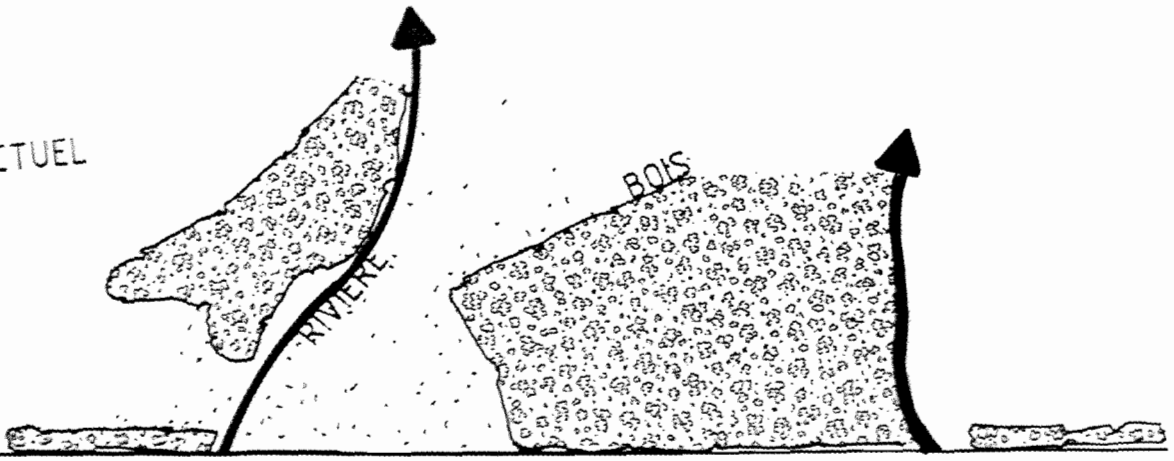
Il ne faut pas assimiler espaces naturels et espaces sauvages, sans entretien. En effet pour garantir l'intérêt écologique et fonctionnel de ces milieux, il faut un entretien léger mais régulier :

- La fauche des prairies évite l'installation de ligneux (arbres et arbustes).
- La gestion des boisements (sélection des arbres à conserver) évite la constitution d'arbres trop effilés et instables et permet d'éliminer les arbres morts, malades, chétifs ou dangereux.
- La gestion des haies garantit leur rôle écologique très important.

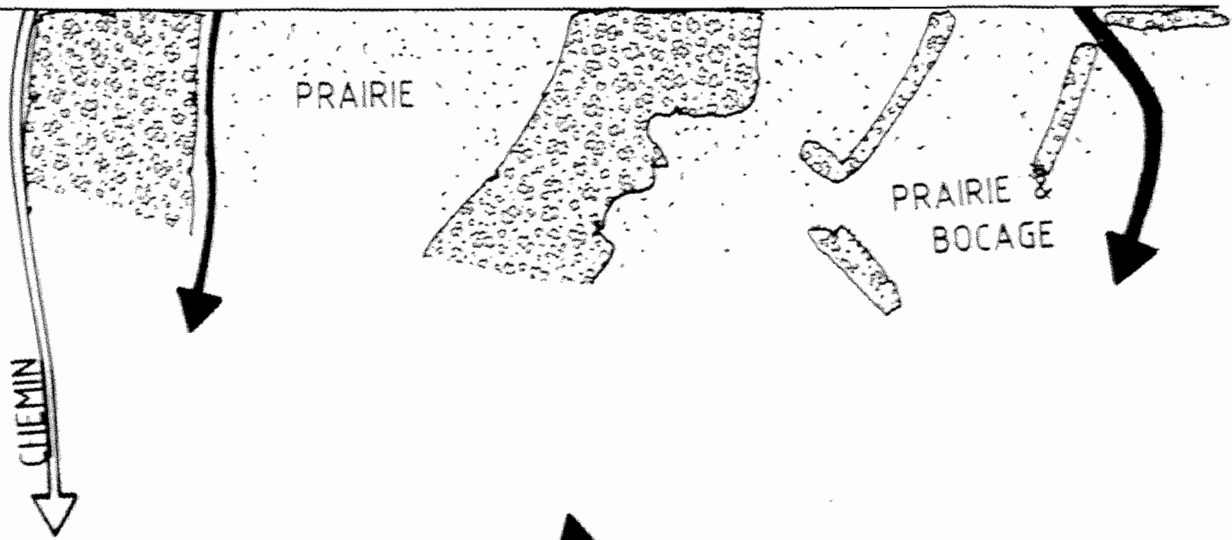
L'objectif ne se borne pas à cicatrifier le site par une végétation standardisée. Il faut casser l'aspect monotone actuel par une succession d'espaces variés (bois, prairies, bocages...) et intégrer ces réalisations au paysage environnement. Pour cela il est primordiale de renforcer les trames perpendiculaires au tracé du cavalier : ruisseaux, haies, bois, chemins...

Plusieurs événements animeront le parcours : ponts enjambent les ruisseaux, mûres et framboises dans les haies champêtres, ouvertures visuelles sur la campagne et la ville...

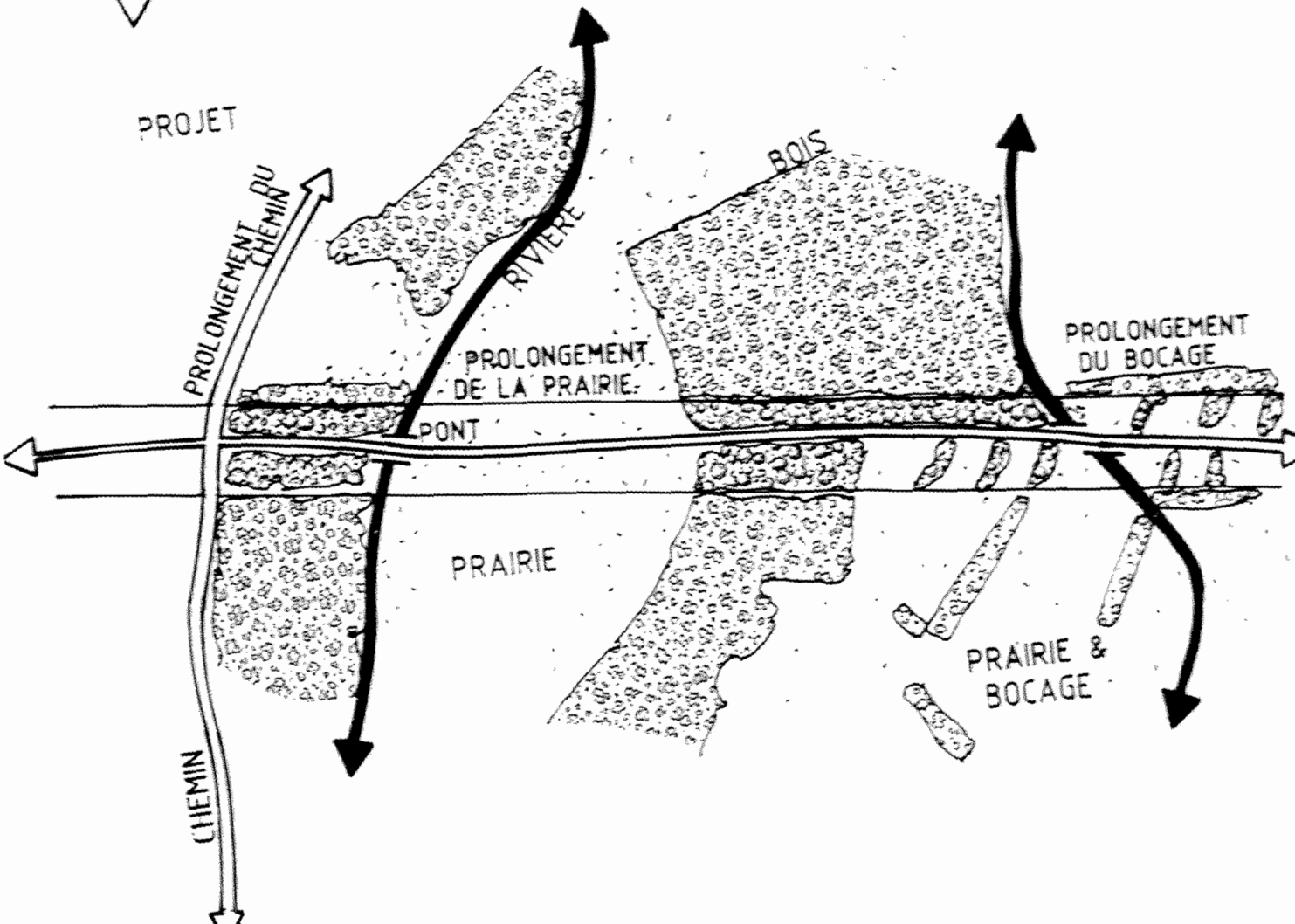
ETAT ACTUEL



EMPRISE DU CAVALIER



PROJET



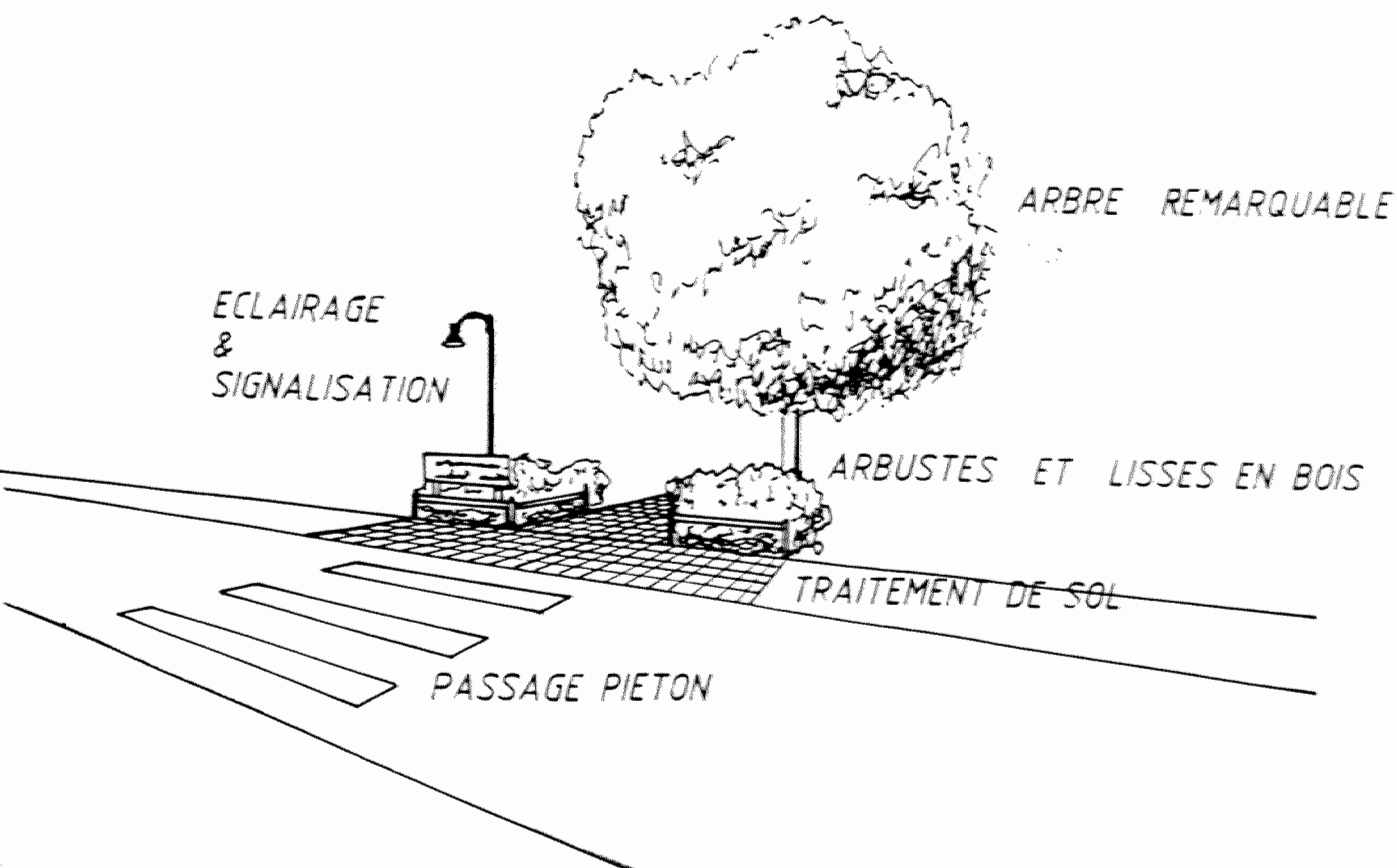
## CREATION DE LIAISONS PIETONNES

A travers la ceinture verte continue qui encadre la ville, il est facile d'intégrer une liaison piétonne continue et agréable. Elle servira de liaison interquartier ou vers les espaces verts équipés (parc de loisirs, jardins familiaux...) mais aussi de lieu de promenade.

La variété des espaces traversés (naturels, agricoles, jardins publics...) renforcera l'attrait de la promenade en offrant de multiples utilisations possibles : jeux, repos, détente, sport...

Le GR 121 qui borde le Sud et l'Est de la ville sera intégré aux liaisons périphériques dont il bénéficiera des aménagements.

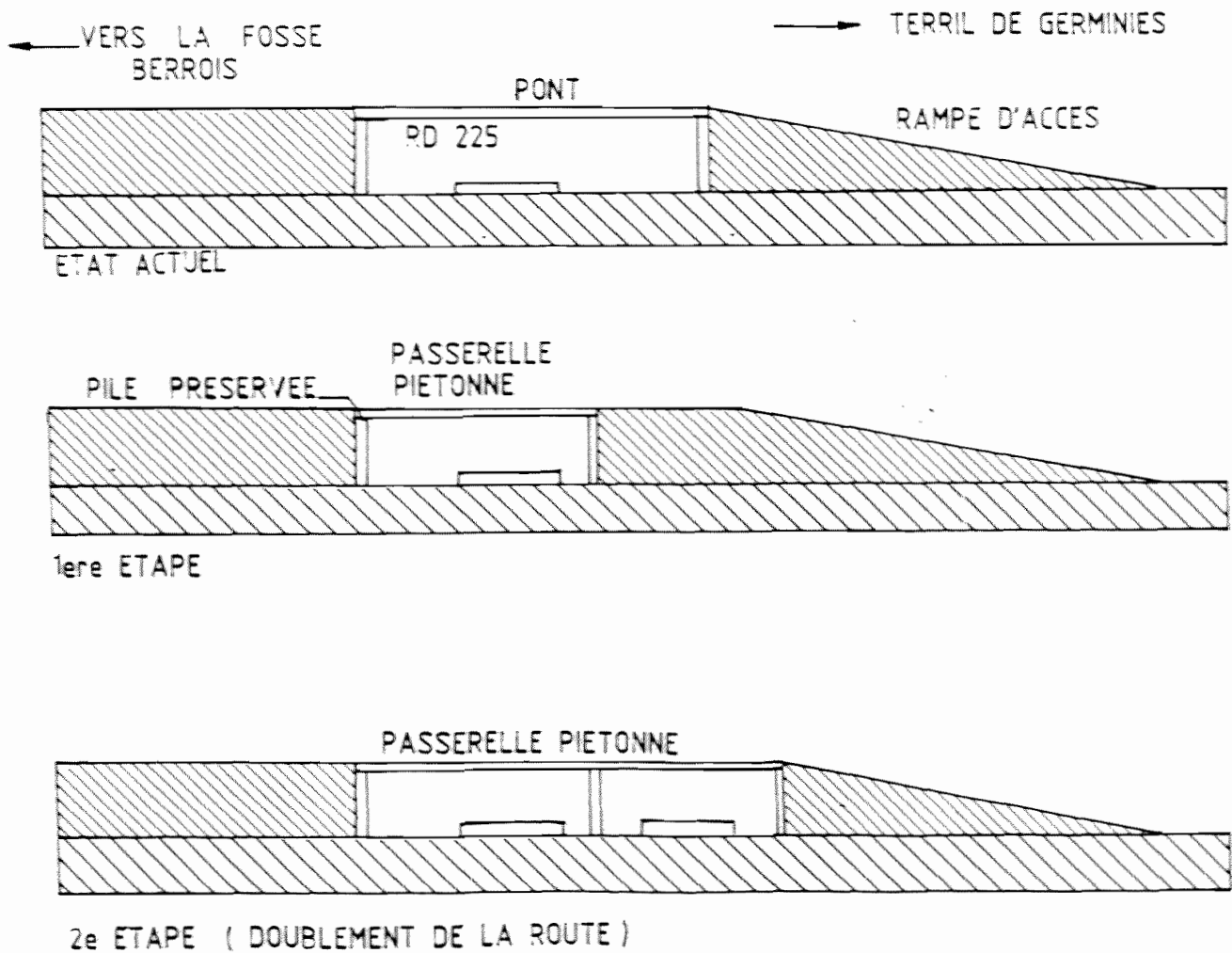
Pour rendre perceptible la continuité de liaison piétonne, les différentes accroches sur les routes seront matérialisées par un traitement de sol spécifique avec un accompagnement végétale et une signalétique adaptée. La traversée des routes sera visualisée par des passages piétons avec un éclairage adapté si nécessaire (confort et sécurité).





La liaison piétonne s'accroche à toute les résidences pour rendre la coulée verte accessible à tous et partout.

Vers l'Est, elle peut se prolonger jusqu'au terril de Germinies aménagé en station d'épuration suivant les principes de l'hydrosère reconstituée (lagunage). Ce site présente sur sa périphérie des plans d'eau qui seront rendus accessible au public par des sentiers pédagogiques. La passerelle des houillères qui permet ce trait d'union est vouée à disparaître pour divers raisons techniques. Il sera judicieux de la substituer à une passerelle piétonne qui pourrait être prolongée lors du doublement de la route. La pile de fondation du pont pourra servir à cette passerelle.



## CENTRE VILLE

La présentation des différents aménagements du centre ville et de ses prolongements sera faite plus précisément avec les projets ponctuels. Ne sont présentées dans ce chapitre que les généralités sur le développement de l'urbanisation et les liaisons piétonnes internes.

### URBANISATION

Les volontés ambitieuses de l'étude CODRA méritent d'être réactualisées. A moyen terme la commune limitera les opérations à la densification du centre ville afin de mieux structurer la densification du centre ville afin de mieux structurer la ville et l'animer encore d'avantage.

La résidence "Les Vignes", "la greffe" d'après l'étude CODRA sera prolongée pour rejoindre le centre ville et permettra une véritables accroche entre le centre ville et les quartiers Est.

A plus long terme, il faut ménager des espaces constructibles et donc éviter de refermer les intérieurs d'îlots en friches ou encore agricoles.

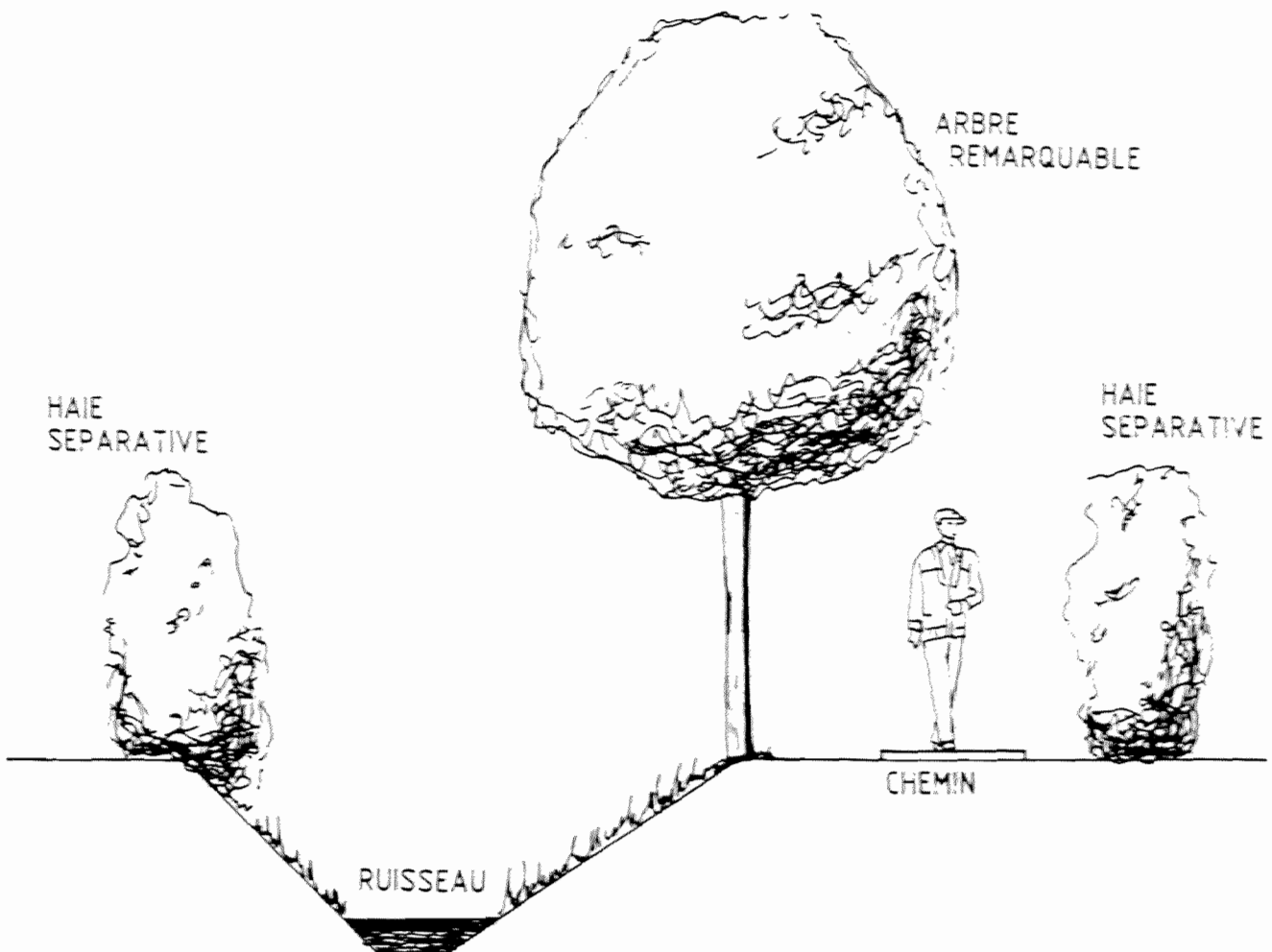
Autour du cimetière et face à lui des terrains sont propices à de tels aménagements. Il est possible dès à présent de réaliser des liaisons piétonnes sur lesquelles s'articuleraient les futures voiries et constructions.

A court terme seront réalisés l'aménagement du centre ville (entre la place et la salle des fêtes) et l'urbanisation le long du RD 25 vers Barrois.

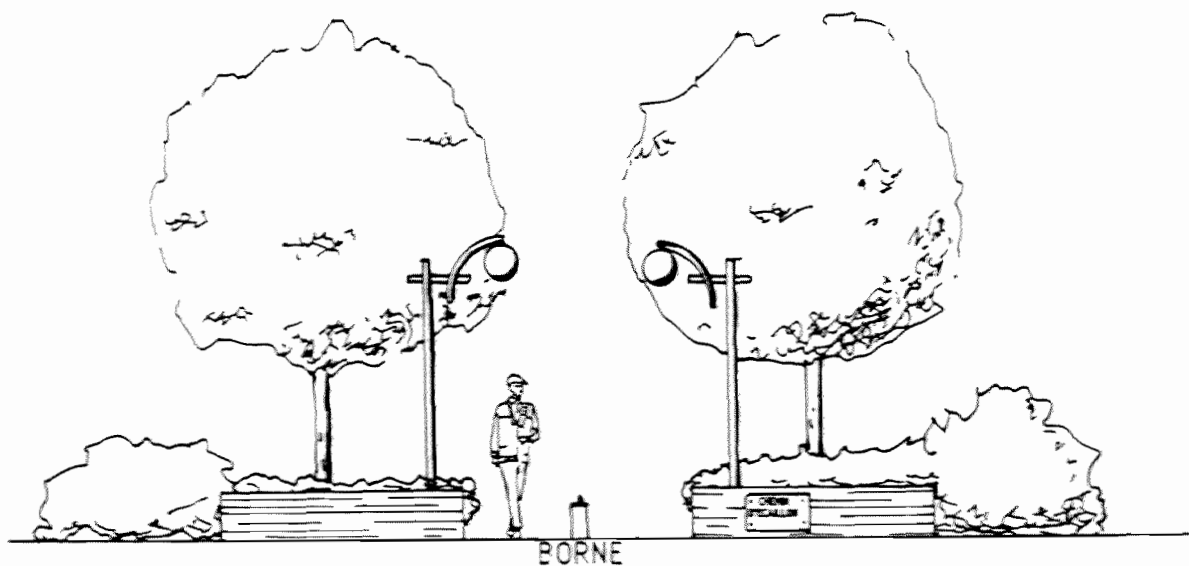
## LIAISONS PIETONNES

Ruisseaux et chemins piétons irriguaient jadis la ville. Tous deux ont tendance à disparaître. Il faut leur redonner la cohérence pour offrir des liaisons plus directes, plus confortables et plus agréables encore perceptibles et préservant la mémoire de la ville (très liée à l'eau).

L'eau sert de fil conducteur à la promenade à l'écart des routes et relie des espaces agréables aujourd'hui méconnus et peu mis en valeur chaque cheminement peut être personnalisé prenant le nom des ruisseaux "Chemin de l'Ecaillon". L'aménagement est souvent fort simple sans prélèvement sur les parcelles privées.

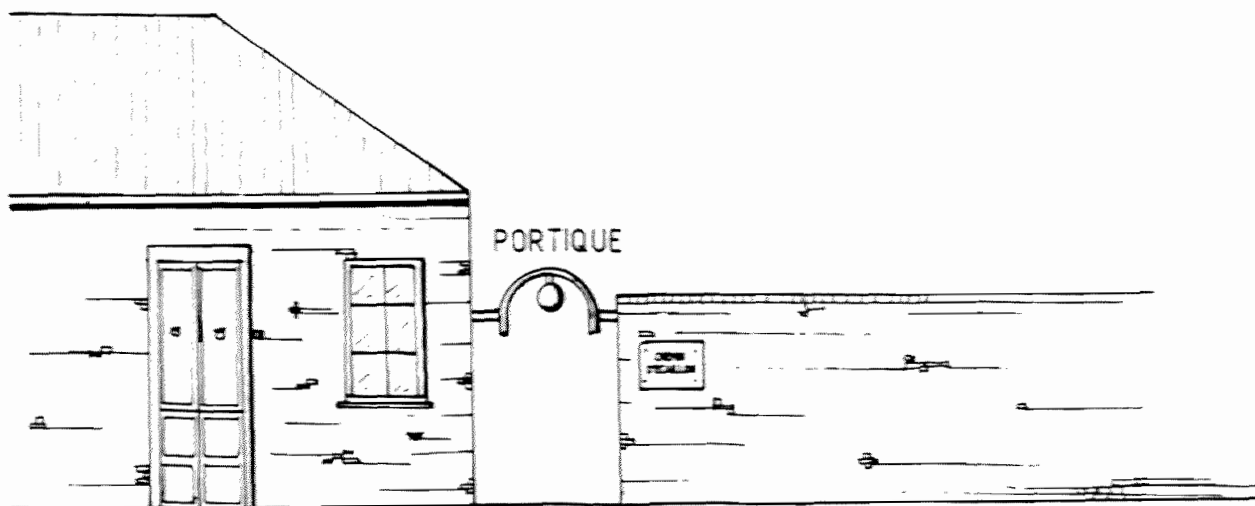


Comme pour les liaisons périphériques, il faut baliser le parcours et souligner les accroches sur les routes. Mais les aménagements sont plus urbains : murets briques, arbustes décoratifs, mobilier moins rustique... Dans les passages étroit un portique souligne l'entrée des chemins.



ENTREE LARGE

BORNE



PORTIQUE

PASSAGE ETROIT

ACTIONS PONCTUELLES

## CITE DE L'ECLUSETTE

La Cité de l'Eclusette constituée de bâtiment de type "Camus hauts" est en cours de démolition. Actuellement aucun programme n'est défini pour réutiliser ce grand vide. Les aménagements viseront principalement à structurer l'espace et à retrouver des liens forts entre la ville et la friche du cavalier. Ils seront simples et accueillants pour des équipements futurs ou d'autres réutilisations.

Le belvédère représente l'articulation entre les friches du cavalier et de la cité. Il est réalisé avec les produits issus de la démolition des bâtiments. Ce monticule représente un repère visuel très fort et centralise les chemins. Côté route d'Ecaillon, un mail met en scène accès aux escaliers qui amènent au point haut d'où l'on domine tout le site.

Bois et clairières sont dessinés en grandes masses avec de larges ouvertures visuelles sur le belvédère. Les routes existantes larges de 3 à 4 m sont conservées pour structurer l'espace et rendre le bois plus accueillant.

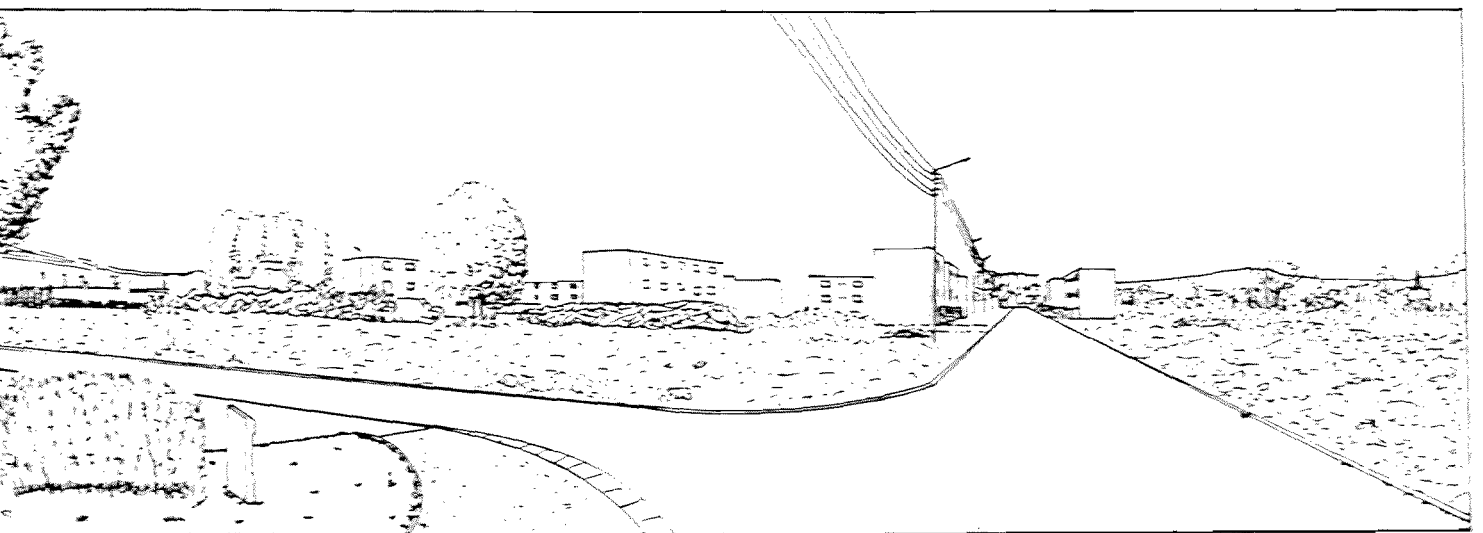
Le petit parc à proximité des "Camus bas" est un espace tampon entre les habitations et les espaces naturels adopté aux jeux libres (football, terrain d'aventures...). Il est conçu comme une petit square avec des plantations plus variées et plus colorées.

La route principale est accompagnée par un alignement d'arbres. La liaison piétonne entre le belvédère et la Cité Lemay est matérialisée par un traitement de sol différent.

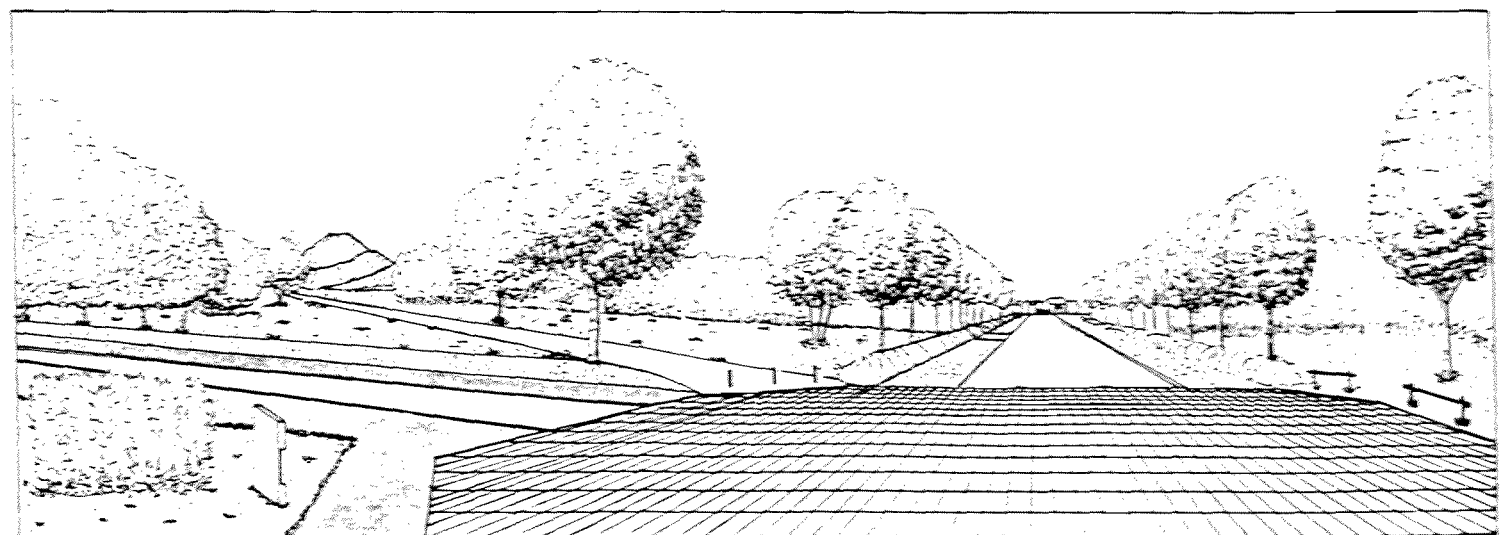
Les voies secondaires permettant l'accès aux différentes résidences sont rendues plus confidentielles pour redonner plus d'intimité et garantir la lisibilité de l'espace.



ETAT ACTUEL



PROJET



## LIAISON BARROIS - CENTRE VILLE

L'objectif est de répondre aux volontés communales de relier Barrois au centre ville grâce à une continuité bâtie et un plus grand confort pour les cycles et les piétons sans générer une impression de conurbation avec Montigny-en-Ostrevent. Le projet se décompose en quatre séquences :

La Cité Barrois bénéficie déjà d'un projet qui se concrétise sur le terrain.

Le cavalier a été arasé ce qui ouvre l'espace. Les sections courantes sont aménagées sobrement. A proximité des zones urbaines est aménagé un espace vert avec terrains de boules, jeux pour enfants, abri, gazon (jeux libres) et plantations plus élaborées et mieux entretenues que pour le reste de la friche. La traversée piétonne est mise en valeur (sécurité).

La section intermédiaire offre un large vide sur la campagne avec une absence préjudiciable de cheminements pour les piétons. L'objectif est de relier Barrois avec le centre ville avec des chemins piétons et cycles agréables et un front bâti continu. Mais ce trait d'union restera très verdoyant pour préserver l'identité de la ville et de la cité.

Le projet de la DDE est repris mais réadapté suivant un principe très simple : une bordure distingue la route des cycles, eux-mêmes séparés des piétons par un alignement d'arbres. Des plantations occupent la surface restante pour intimiser les parcelles privées et refermer l'espace encore agricole.

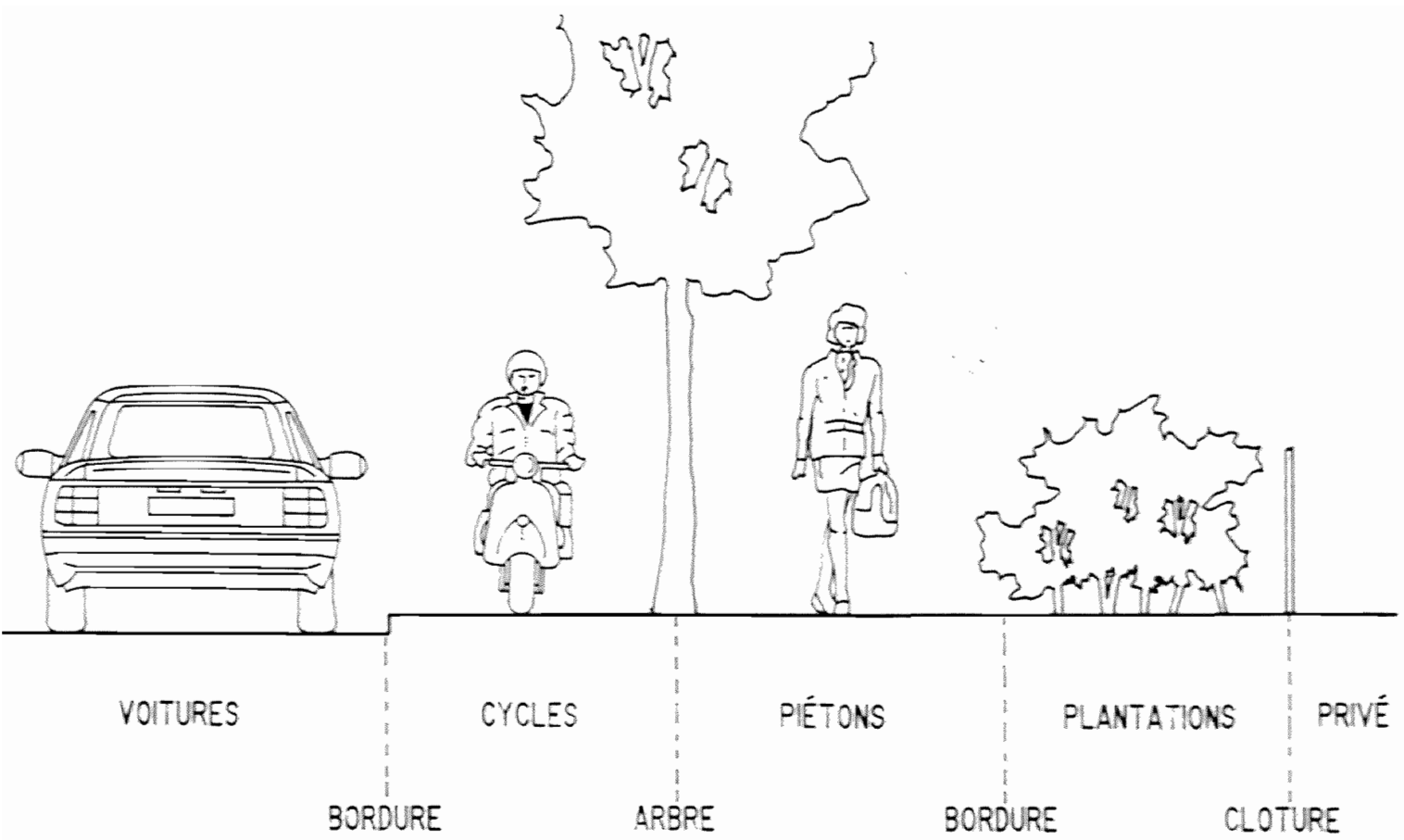
Si nécessaire, du stationnement peut ponctuellement s'intercaler entre des bandes de plantations. Toutefois les habitations étant en retrait, ils s'avèrent préférable que le stationnement se fasse dans les parcelles privées.

Le calvaire marque la transition avec la section urbaine. Les pistes cyclables s'arrêtent et commencent au même niveau que la traversée piétonne.

La section urbaine est traitée sobrement avec des trottoirs en enrobé noir pour bien mettre en valeur le centre ville.

Quand l'espace le permet des places de stationnement sont réalisées entre des massifs plantés.

L'accès à la liaison piétonne vers le GR 121 (et le chemin du cavalier) est marqué par des aménagements adaptés.



VOITURES

BORDURE

CYCLES

ARBRE

PIÉTONS

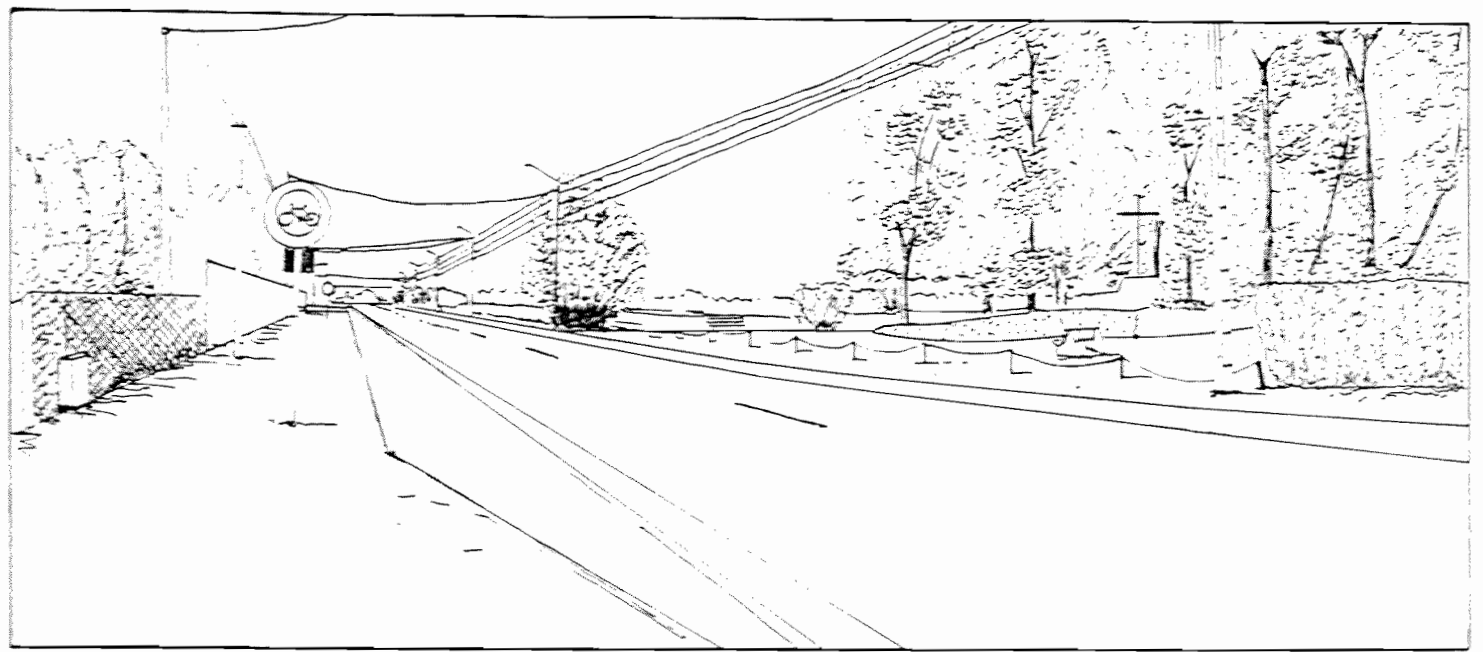
BORDURE

PLANTATIONS

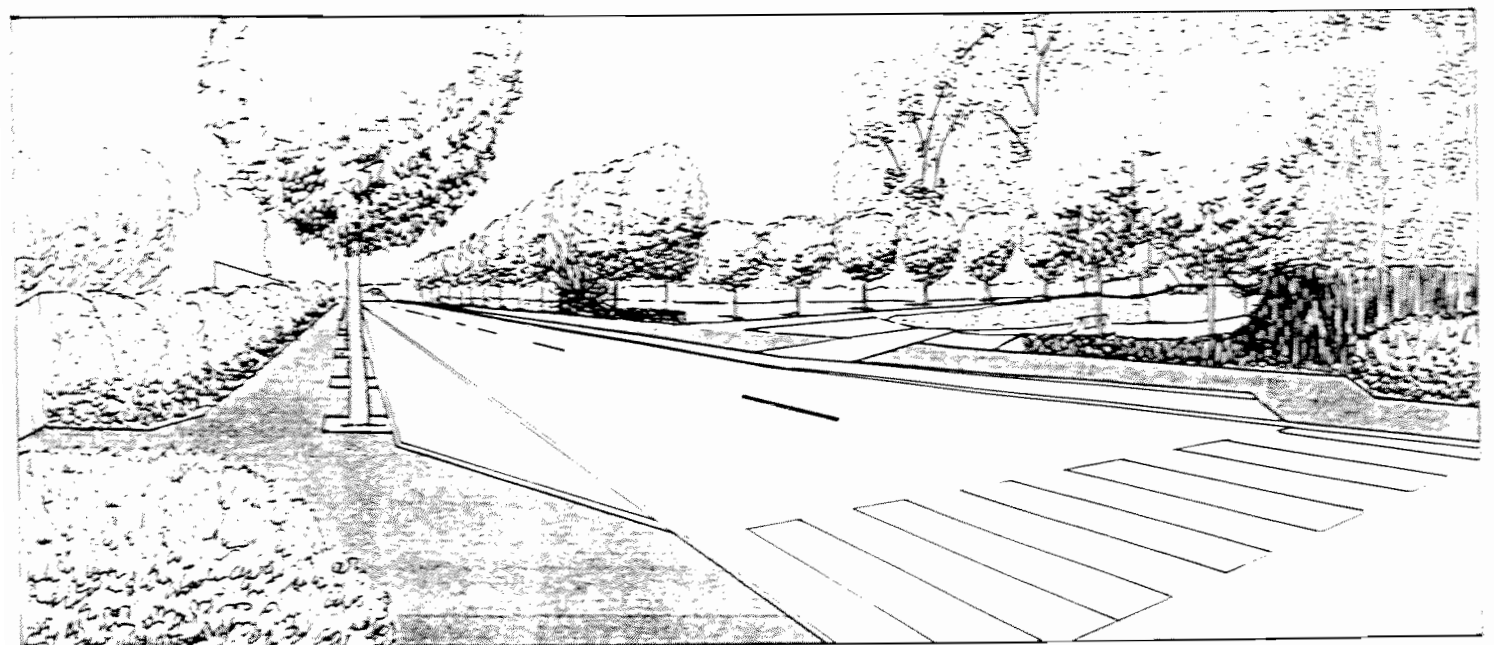
CLOTURE

PRIVÉ

ETAT ACTUEL



PROJET



## ENTREE NORD

Entièrement financé avec la création du giratoire, l'aménagement n'est présenté que pour montrer son intégration à l'étude d'ensemble.

L'espace reste très ouvert pour signaler le carrefour. Outre l'aspect esthétique les plantations viennent marquer l'entrée de la ville mais aussi celle de l'ancienne Abbaye d'Anchin.

## ESPACE BOULLIEZ - LEMAY- CHAMBERY

L'objectif des aménagements est encore modeste. Il se limite à rendre le lieu plus attrayant et de souligner son rôle.

La première opération est de casser une maison en ruine et quelques garages afin d'ouvrir l'espace. Le lien avec tous les espaces publics déjà existant à l'Est de la Cité Lemay sera plus fort.

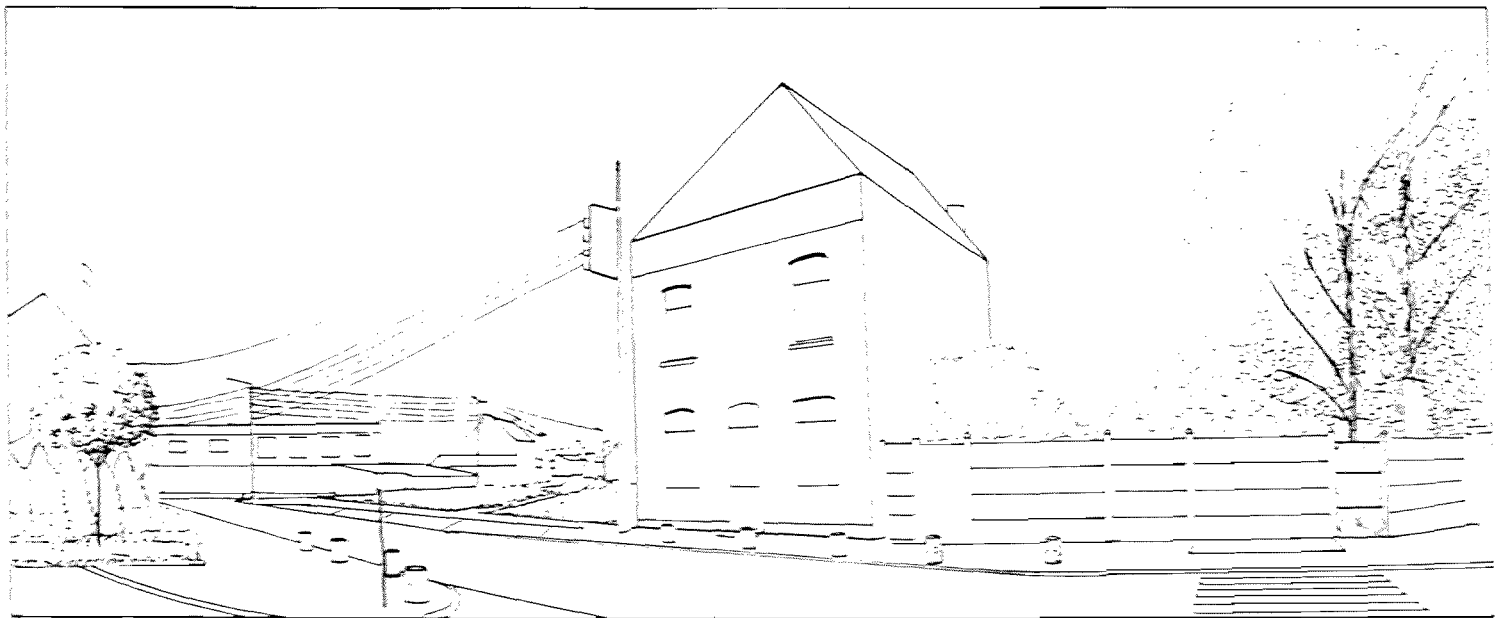
Des liaisons piétonnes (déjà apparentes sur le terrain) favorisent les relations directes entre l'école (et le centre ville) et l'Est de la ville. Le chemin le long du ruisseau est prolongé jusqu'à la rue principale.

L'espace est aménagé comme une petite placette et un petit espace vert (jeux pour petits).

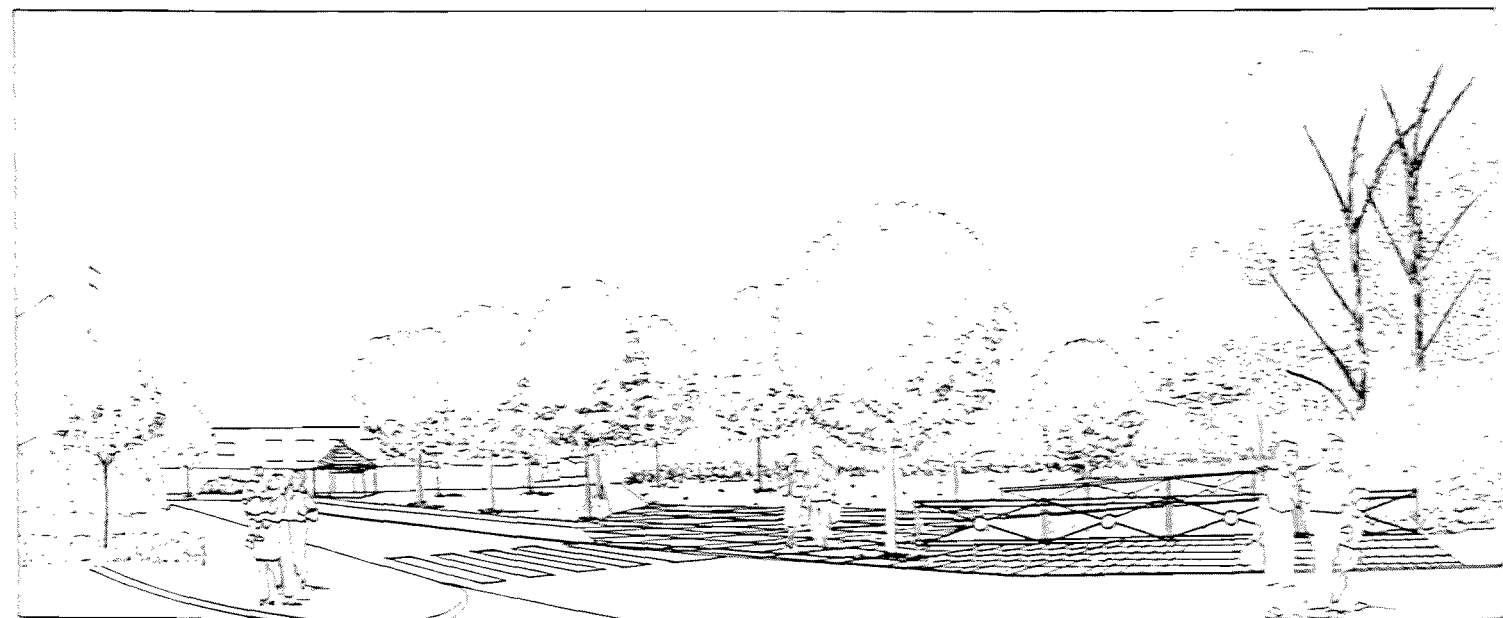
Le kiosque qui marque le lieu sert de point de rencontre mais aussi d'arrêt bus.

La rue Boulliez (à sens unique) est refermée pour accompagner le virage de la rue principale (rue Guesde).

ETAT ACTUEL



PROJET



## COMPLEXE SPORTIF ET BASE DE LOISIRS

Le projet est ambitieux parce qu'il intègre de profonds bouleversements : fermeture de l'entrée Ouest de la ville, aménagement des abords de la route... Suivant la logique d'ensemble, il s'inscrit dans la notion de ceinture verte.

Le nouveau lotissement est aménagé suivant le bouclage de la route (présenté dans le chapitre "entrée Ouest" des actions à l'échelle de la ville).

Le complexe sportif est restructuré avec la création d'un parking, d'une terrasse face aux vestiaires et à l'entrée de la salle de sport, un terrain de bicross et un parcours sportif.

Des gradins sont implantés le long du terrain d'honneur et intimisent les habitations.

Des plantations d'accompagnements agrémentent le lieu et soulignent les points forts (entrées...).

La base de loisirs se décompose en deux secteurs :

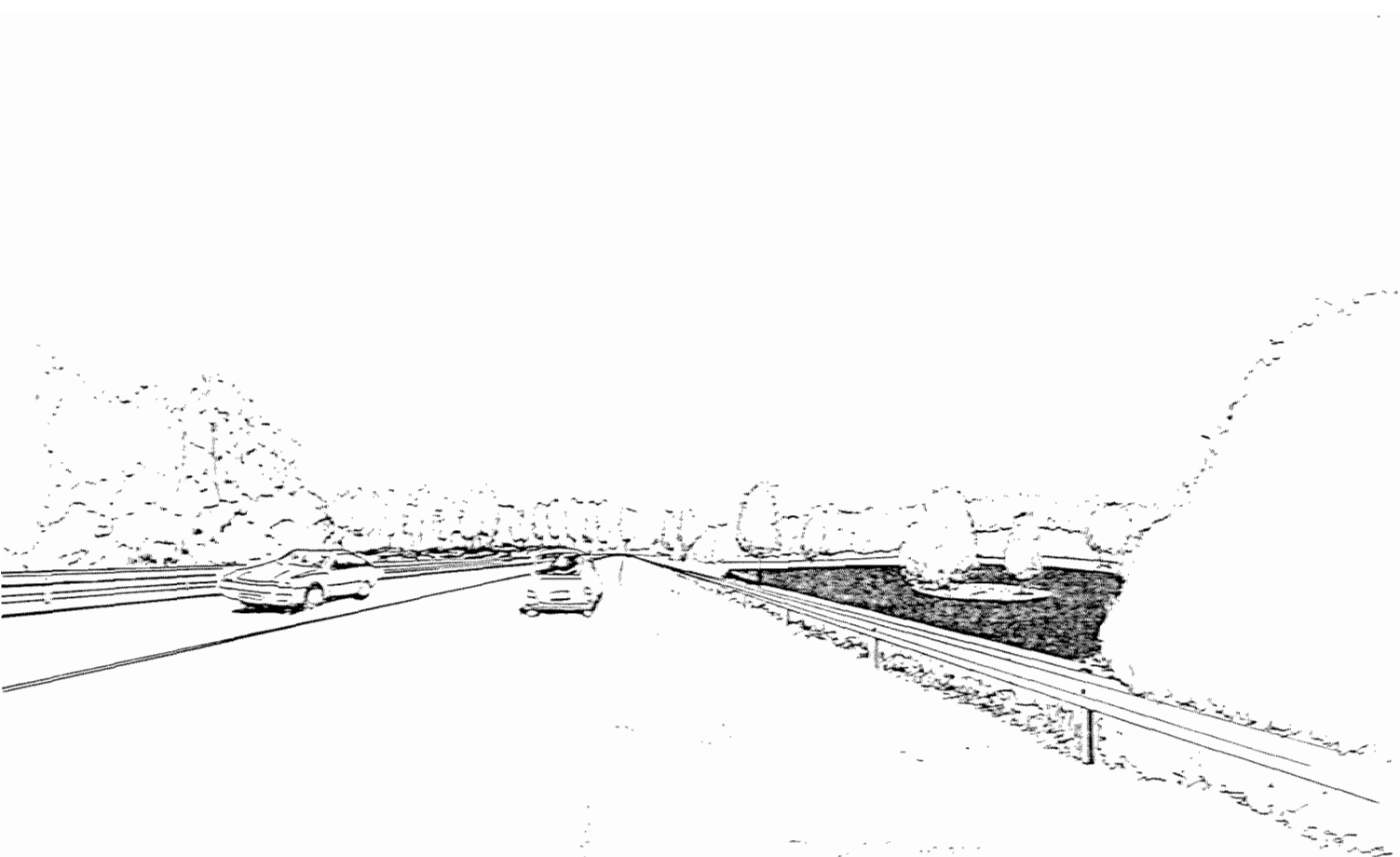
- Le premier est lié à la route et offre une vitrine à la commune. Le vaste plan d'eau est cerné d'espaces naturels de caractère sauvage.

- Le deuxième est lié à la ville. De forts talus plantés le distinguent de la route. Plus convivial, il s'articule aussi autour du plan d'eau avec des clairières et des plantations d'agrément.

La liaison piétonne de la ceinture verte s'intègre à ces réalisations.

Le salon de la moto occupera régulièrement les lieux. Il faut prendre en compte cette activité saisonnière dès l'élaboration du projet :

Le chemin de désenclavement est redressé pour pouvoir être utilisé comme piste pour motos. Les talus sont profilés pour être utilisable en gradins lors des festivités. Les terrains de sports peuvent servir de parkings occasionnels ou de lieu d'exposition. Le terrain bicross peut également servir aux démonstrations de motos tous-terrains.



VUE DEPUIS LA ROUTE



## LE CENTRE VILLE

Il s'agit du projet le plus important pour la commune de Pecquencourt. L'objectif est d'élaborer un projet globale et cohérent de tout le centre ville en profitant des projets déjà en cours d'élaboration (constructions de logements et commerces à l'Ouest de la place...).

La définition du périmètre du centre ville est matérialisée par un revêtement de sol plus soigné (pavés) et du mobilier urbain spécifique. Le marquage des accès au centre ville profite des éléments déjà visuellement significatifs : carrefours, arrivées de liaisons piétonnes, passage d'une zone commerçante à une zone résidentielle...

Au niveau de l'accès à "la greffe" (résidence Les Vignes), la route est redressée pour élargir le trottoir parfois réduit à moins de 50 cm de large.

Des liaisons piétonnes ouvrent d'avantage le centre ville. Vers le Sud, elle se situe dans le prolongement des aménagements autour de la salle des fêtes. Vers le Nord, elle prolonge l'espace vert situé derrière l'église. Ce jardin public servira d'espace vert de proximité mais aussi pour les photos de mariages. Il faudra éviter les "coins sombres" peu attrayants.

Les stationnements des voitures doivent être le plus proche possible des services et des commerces. Derrière l'église, le parking offre un dessin simple et fonctionnel avec un traitement en rue mixte (le piéton est prioritaire) et un marquage de l'accès qui hiérarchise bien l'espace par rapport à la rue principale. Autour des nouvelles constructions à l'Ouest de la place, les parkings sont dessinés suivant les mêmes principes et construits avec les mêmes matériaux spécifiques au centre ville.

Le total des places de stationnement passera alors de 84 à 159 (soit le double).

Un espace piéton situé au point le plus animé renforcerait l'attractivité et la convivialité du centre ville. L'espace le plus approprié comprend tout l'Est de la place avec les parvis de la mairie et de l'église. Il intègre l'important carrefour entre la RD 25 et l'axe Est-Ouest qui structure la ville. Ce secteur sera une zone à circulation très réduite où le piéton sera prioritaire.

Une fontaine renforcera le caractère convivial du lieu. Elle présentera sous forme de sculpture la légende d'Anchin et sera ainsi réellement unique à Pecquencourt.

Cet espace piéton sera réalisé à plus long terme après la création des 75 nouvelles places de stationnement car il engendrera la suppression de 24 places déjà existantes (soit un total de 135 places au lieu des 84 existantes). De plus, il faudra intégrer l'éventuelle modification du carrefour suite aux modifications des entrées de ville (entrée Ouest supprimée, entrée Nord plus importante...) qui amèneront une transformation des flux. Le plan de ce carrefour sera élaboré avec les services chargés de la sécurité au sein de la D D E.